HÉRAULT
JURIDIQUE &
ÉCONOMIQUE
L'info légale, économique et culturelle

1er et 8 janvier 2026 / N° 3601 - 3602 / Tous les jeudis / 1,20 €

MICHAËL DELAFOSSE

ON FAIT LE BILAN, CALMEMENT

Officiellement habilité à publier les annonces légales dans le département de l'Hérault

2 SERVICES
POUR *SIMPLIFIER*
VOTRE VIE JURIDIQUE

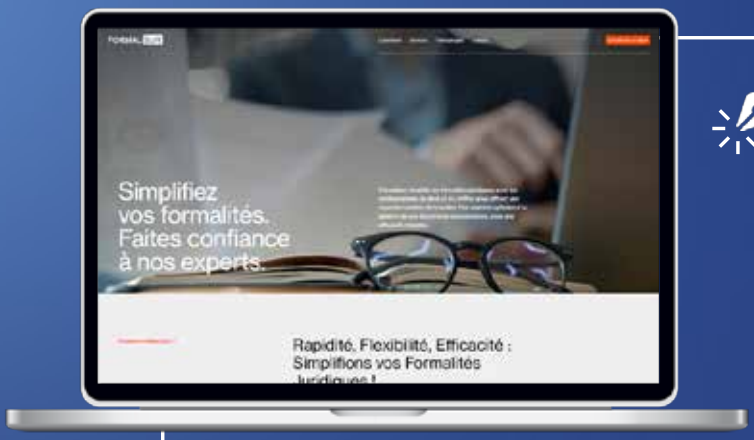

FORMALISUR

Service de formalités juridiques

Déléguez-nous vos formalités.
Nos experts prennent le relais
avec rigueur et réactivité.

Publisur®

Plateforme d'annonces légales en ligne

Publiez vos annonces légales
en ligne, rapidement, en toute
conformité et partout en France.

Votre partenaire 100% local

HÉRAULT TRIBUNE + HÉRAULT JURIDIQUE & ÉCONOMIQUE

AGDE · BÉZIERS · CARCASSONNE · MONTPELLIER · NARBONNE

04 99 58 35 55 • annonces.legales@heraultjuridique.com

HÉRAULT JURIDIQUE & ÉCONOMIQUE

SIÈGE SOCIAL
Cap Concorde - 26, rue du Prado
34170 Castelnau-le-Lez
Tel. : 04 99 58 35 55 ou 04 99 58 35 59
annonces.legales@heraultjuridique.com

ANNONCES LÉGALES ET ABONNEMENT
Sur le site : www.herault-tribune.com

Antenne de Castelnau-le-Lez
Nathalie PENOT-LACOMBE - Lucille CANET
annonces.legales@heraultjuridique.com
04 99 58 35 55 / 59

Antenne de Béziers
Rémi ALQUIER / Brigitte MUR
22, route de Sérignan - 34500 Béziers
04 67 28 09 22
annonces@heraultjuridique.com

Service clients
Richard CONSTANT
richard.constant@heraultjuridique.com
04 99 58 35 54

PUBLICITÉS & PARTENARIATS
Lucille CANET
lucille.canet@herault-tribune.com
06 19 31 52 56

RÉDACTION
Directeur et responsable de la publication :
Pierre-François CANET
Directrice de rédaction :
Marie CANET
Rédacteur en chef :
Cyril DURAND

Rédaction :
Louise BRAHITI
Garlonn GAUD
Arnaud GAUTHIER
Elodie GREFFIN
Théa OLLIVIER
Arnaud DEUX
redaction@herault-tribune.com

RÉALISATION / MONTAGE
Loïc ESPINASSE

ÉDITEUR / IMPRIMEUR
Les Petites Affiches
SARL au capital de 3 200 euros
Cap Concorde - 26, rue du Prado
34170 Castelnau-le-Lez
RCS Montpellier : B 326 068 947

Commission paritaire : n° 0130 I 82654
Conception graphique : Les Petites Affiches.
Dépôt légal : à parution. Copyright 2025 : HJE
© HJE 2025 - Crédits photos au fil des pages

SOMMAIRE

4 **Michaël Delafosse : “Nous avons investi pour les cinquante prochaines années”**

Maire de Montpellier et président de Montpellier Méditerranée Métropole depuis 2020, Michaël Delafosse a reçu Hérault Tribune le mercredi 7 janvier 2026, dans son bureau de l’Hôtel de Ville, à 64 jours de la fin de son mandat. Mobilités, finances, sécurité, narcotrafic, culture, transition écologique, fatigue du pouvoir, regrets et vision : un entretien bilan.

10 **Charles Alloncle, le député héraultais qui cuisine l’audiovisuel public**

Accusé de transformer la commission d’enquête sur l’audiovisuel public en arène politique, le député héraultais Charles Alloncle cristallise les tensions. Ses méthodes offensives, saluées par l’extrême droite et dénoncées par une large partie de l’hémicycle, menacent désormais la poursuite même des travaux parlementaires.

12 **Quelques secondes avant l’antenne : dans les coulisses du Jour du Seigneur**

14 **Saint-Jean-de-Védas : Mireille Passerat de la Chapelle élue maire après le décès de François Rio**

15 **La Confédération paysanne pousse Kléber Mesquida à sortir du silence sur l’abattage des troupeaux et le Mercosur**

16 **«Le dry january permet de questionner notre rapport à l’alcool»**

17 **Annonces légales**

Photo de Une :

Le maire-président Michaël Delafosse dans son bureau de l’hôtel de ville de Montpellier, mercredi 7 janvier 2026. © T. O / Hérault Tribune

EDITO

Hérault Tribune est un média de proximité. Un média ancré dans ses territoires, attentif aux dynamiques locales, aux débats publics, aux initiatives, et à celles et ceux qui font vivre l’Hérault au quotidien. Une information indépendante, exigeante, tournée vers le terrain. Aujourd’hui, une nouvelle étape s’ouvre pour notre rédaction. Pas une rupture. Pas un reniement. Mais un nouveau souffle.

Depuis ce jeudi 8 janvier 2026, notre site internet herault-tribune.com affiche un nouveau visage. Une version entièrement repensée, plus fluide, plus lisible, plus intuitive. Une navigation simplifiée, un graphisme modernisé, une identité visuelle affirmée. Un nouvel écrin, pensé pour mieux lire, mieux comprendre et mieux suivre l’actualité locale, sur tous les supports.

Cette évolution s’accompagne d’un changement important : notre magazine hebdomadaire Hérault juridique et économique prend, lui aussi, le nom de Hérault Tribune. Un même nom, une même bannière, une même ambition éditoriale, pour rassembler l’ensemble de nos contenus.

Derrière cette transformation, l’essentiel demeure. Hérault Tribune demeure le journal d’annonces légales du territoire. La même rédaction, la même équipe administrative. La même ligne éditoriale. La même présence sur le terrain. De Montpellier à Béziers, d’Agde à Sète, de Lunel au cœur des villages, nous continuons de parcourir le département, de décrypter ses enjeux, de donner la parole à ses acteurs, d’éclairer ses mutations.

Ce nouveau site, ce nouveau nom, ne marquent pas un tournant mais une continuité. Celle d’un média local qui évolue avec son temps, sans renoncer à ce qui fait sa force : la proximité, la rigueur, la clarté.

Belle année à toutes et à tous avec Hérault Tribune.

La Rédaction

Hebdomadaire d’informations juridiques, économiques, financières et culturelles de l’Hérault, habilité à publier des annonces judiciaires et légales pour le département de l’Hérault. Paru de 1957 à 2002 sous le titre de Hérault Judiciaire et Commercial, édition de Montpellier-Sète-Lodève. Adhérent au Syndicat national de la Presse judiciaire et au Syndicat de la Presse judiciaire de province.

Michaël Delafosse : “Nous avons investi pour les cinquante prochaines années”

Maire de Montpellier et président de Montpellier Méditerranée Métropole depuis 2020, Michaël Delafosse a reçu Hérault Tribune le mercredi 7 janvier 2026, dans son bureau de l’Hôtel de Ville, à 64 jours de la fin de son mandat. Mobilités, finances, sécurité, narcotrafic, culture, transition écologique, fatigue du pouvoir, regrets et vision : un entretien bilan.

Propos recueillis par Cyril DURAND et Théa OLLIVIER

Michaël Delafosse boit 25 cafés par jour. © T.O / Hérault Tribune

Une fois n’est pas coutume, Michaël Delafosse est assis dans son bureau avec une tasse de thé logée entre ses mains. Le maire-président de Montpellier, grand habitué du café, se réchauffe après avoir parcouru 10 kilomètres à vélo du nord-ouest au sud-est de la ville le mercredi 7 janvier pour faire le tour des travaux réalisés.

Dans son bureau au 8e étage de l’hôtel de ville, un compte à rebours est installé dans un coin de sa bibliothèque à souvenirs, à côté du livre de Bernard Cazeneuve et de celui de Pierre Mendès France. 64 jours. C’est le temps qui reste au maire socialiste de 48 ans pour terminer son mandat.

Quand vous regardez ces six années de mandat, qu’est-ce qui vous rend aujourd’hui le plus fier ?

Michaël Delafosse : D’avoir tenu les engagements que j’avais formulé devant les Montpelliérains durant la campagne municipale 2019-2020. J’avais promis la gratuité, la gratuité est là. J’avais promis la ligne 5, la ligne 5 est là. J’avais promis de rééquilibre la ville à l’ouest et la rénovation de la Mosson avance et ce rééquilibrage est à l’œuvre.

Sur les grands chantiers que vous avez lancés, on a beaucoup parlé des montants investis, du coût pour la Ville et la Métropole, et de l’endettement. Où en est-on exactement aujourd’hui ?

La Ville de Montpellier est endettée à hauteur de 6,4 années. C’est un niveau qui est très correct pour une ville de cette taille. La Métropole, elle, est autour de 12 années d’endettement. Quand je suis arrivé, il y avait déjà une dette importante et j’ai fait un choix très clair : investir. Parce que lorsqu’un territoire porte des projets, il obtient des financements extérieurs. Derrière, il y a de l’emploi. Pour investir, nous avons levé des emprunts. Mais nous n’avons pas investi pour cinq ans. Nous avons investi pour les cinquante prochaines années. Aujourd’hui, la situation financière de la Ville est extrêmement satisfaisante. La Métropole a beaucoup investi, c’est vrai. Elle investira moins dans la deuxième partie de la décennie. Nous avons donc une situation parfaitement maîtrisée.

Quand vous parlez d’investissements sur le long terme, concrètement, qu’est-ce que cela recouvre ?

La connexion de la ligne 1 du tramway à la gare, c’est un investissement pour les cinquante prochaines années. Tout comme la ligne 5 de tramway, le réseau cyclable, les travaux d’embellissement du centre-ville. Plus aucun

maire, avant très longtemps, ne viendra refaire l'esplanade, la place des Martyrs-de-la-Résistance. Et puis il y a des sujets plus lourds encore. Si nous n'avions pas engagé les travaux à la Mosson, ce quartier aurait continué à devenir un lieu de communautarisme, de narcotrafic.

Maintenant que de nombreux chantiers sont terminés, comment continuer à faire travailler les entreprises ?

Il y a trois chantiers majeurs qui vont continuer à soutenir l'activité économique du territoire : la rénovation du CHU, le contournement ouest de Montpellier (COM) et à partir de 2029 la ligne à grande vitesse Montpellier-Béziers. Quand on regarde mon bilan de mandat, il y a ce que nous avons fait, et il y a aussi ce que nous avons préparé.

Concernant le COM, certaines associations annoncent encore de possibles recours…

C'est leur droit. Mais c'est très rare d'avoir autant d'avis favorables lors d'une enquête publique. Ce projet consiste à améliorer une voirie existante, à régler des problèmes très concrets que chacun peut constater sur le terrain. Donc oui, chacun peut faire des recours. Mais ce projet se fera.

La gratuité des transports en commun est sans doute l'une des mesures les plus emblématiques de votre mandat, mais aussi l'une des plus critiquées, notamment par la Cour des comptes…

Être maire, c'est faire des choix. La gratuité des transports, c'est un choix politique. Sur les mobilités, à l'heure de la crise climatique, il faut faire des choix de rupture. La gratuité permet à des gens de changer de mode de déplacement. Plutôt que de consacrer 8 000 euros par an à une voiture, vous pouvez utiliser gratuitement les transports en commun. Nous sommes passés de 60 % de déplacements automobiles à près de 40 %. Chaque année, faire fonctionner notre réseau de transports coûte 120 millions d'euros. Les routes, elles, coûtent 79 millions d'euros, et personne ne remet en cause leur gratuité. Moi, je parle d'un droit à la mobilité.

Michaël Delafosse a fait le point sur la mutation en cours à la Mosson le 15 octobre 2025 avec le président de l'Anru. © T.O / Hérault Tribune

Le coût est souvent mis en avant : 30 millions d'euros…

C'est 5 % du budget de la Métropole. Si un président de Métropole ne peut pas arbitrer sur 5 % de son budget, il faut qu'il fasse autre chose. Et surtout, la dynamique économique du territoire permet de couvrir la gratuité via le versement mobilité payé par les entreprises. Et dans quinze ans, je suis convaincu que l'immense majorité des réseaux diront qu'il fallait faire comme Montpellier.

Diriez-vous qu'aujourd'hui Montpellier est moins dépendante de la voiture qu'en 2020 ?

Clairement, oui. Entre le développement du vélo, la ligne 5 de tramway, le développement des transports en commun, on a donné plus de liberté de choix. Il y a des gens qui ne peuvent pas faire autrement que de prendre leur voiture. Mais ce qui est important, c'est de donner des alternatives.

La rénovation de la Mosson est l'un des points phares de votre mandat, avec la destruction de la tour d'Assas et l'arche Mercure. Où en est ce projet ?

Les gens de la tour d'Assas ont manifesté pour qu'on détruise la tour d'Assas. Cette tour était devenue la tour du malheur. Quand on fait un relogement, on fait trois propositions aux résidents. Les populations fragiles sont très accompagnées sur ce territoire. Moi je suis l'un des premiers maires de France à mettre porté partie civile contre des marchands de sommeil qui ont exploité la misère humaine. Quand il y a un processus de ségrégation qui est à l'œuvre, quand la loi du plus fort c'est celle du narcotrafic, on change d'urbanisme, on travaille sur les écoles et la rénovation que nous portons est une rénovation à 360.

La construction du stade Louis Nicollin entre Lattes et Pérols a été abandonnée. Est-ce que ce n'est pas un échec de seulement rénover le stade de la Mosson ?

Laurent Nicollin avait un projet de stade 100% privé d'un coût de 240 millions d'euros. La Banque des territoires qui avait promis de prêter 120 millions d'euros est passé à 20 millions. J'ai soutenu à fond le projet mais à partir du moment où le privé ne peut pas faire, la puissance publique doit prendre le relais. Donc si le MHSC a besoin d'un stade, c'est à la Mosson. De cette déception, il faut qu'on fasse une force. On inscrit le stade dans la transformation de la Mosson et on va accompagner le club dans son développement.

Concernant le logement, est-ce qu'on peut dire que Montpellier est mieux protégée contre le mal logement et les passoires thermiques ?

Oui, de manière très claire. Le parc ACM a fait des rénovations massives de 3000 logements dans ses résidences, ce qui est considérable. Et puis on a accompagné les propriétaires privés avec Ma Prime Rénov', on a passé de 1300 à 2600 euros l'aide pour aider les

copropriétés. On souffre d'une difficulté, c'est l'instabilité étatique sur ce sujet.

Vous avez aussi encadré les loyers en 2022. Mais la tension immobilière reste très forte à Montpellier. Pourquoi ?

Est-ce que si on ne l'avait pas fait, on ne serait pas dans une situation pire ? Nous, on prend tout ce que la loi nous donne : on a fait l'encadrement des loyers, on a mis le permis de louer, on a régulé Airbnb, je fais casser les cadenas parce que je ne veux pas que le centre-ville de Montpellier devienne celui d'Aix-en-Provence ou de Barcelone. La question du logement, vous devriez l'adresser au président Emmanuel Macron. C'est quoi leur politique en matière de logement et de production de logements ? Ils ont supprimé le dispositif Pinel, ils ont asséché les CROUS pour le logement étudiant, et donc finalement, qui est en première ligne ? Les maires. Et nous, à Montpellier, on arrive encore à produire du logement. La métropole vient d'aider à financer 370 logements pour les étudiants à la voie domitienne.

Et comment expliquez-vous les longues listes d'attente pour les logements sociaux ?

Parce que d'autres ne respectent pas la loi SRU (solidarité et renouvellement urbain). Par exemple, j'ai entendu les élus des Alpes-Maritimes remettre en cause cette loi. Nous, nous tenons les 25% de logements sociaux. Au niveau de la métropole, les maires fournissent des efforts remarquables. Dans notre PLUI, on impose la production de logement social, le rattrapage de toutes les communes. Mais ailleurs, il y a des gens qui assument un égoïsme territorial qui est absolument indécent et c'est là où il faut un État régulateur.

Montpellier attire toujours plus d'habitants, notamment des étudiants. Comment loger tout le monde sans artificialiser et répondre à cette injonction contradictoire ?

On a un PLUI qui réduit de 50% l'artificialisation des sols. On assume que le logement est un droit fondamental. On lutte contre les marchands de sommeil, on lutte contre Airbnb, on requalifie les friches militaires, on fait de la surélévation… Il y a des endroits où on peut construire. À Montpellier Sud, des entrepôts vont devenir une zone de réinvestissement urbain imperméabilisé.

Comment mieux répartir la croissance démographique ?

J'ai engagé pendant ces cinq années un travail de coopération avec les maires autres que ceux de la métropole, notamment le très regretté Pierre Soujol, qui avait tout compris. Lunel perdait des habitants mais il s'est tourné vers Montpellier qui est à 15 minutes en TER. Maintenant, Lunel gagne des habitants. C'est pour ça qu'il faut avancer sur un système de mobilité vers le nord de l'Hérault parce que Lodève doit gagner des habitants. A 40 minutes de Montpellier, il ne peut pas y avoir de ville qui perde des habitants.

Sur la question de la sécurité et du narcotrafic, pour un maire socialiste, vous avez été particulièrement proactif. Pourquoi ce parti pris ?

La police municipale est passée de 182 à 240 agents. La police des transports est passée de 0 à 42. C'est un effort budgétaire très important. Mais c'est surtout un choix politique très assumé de faire de la question de la sécurité un enjeu. On a changé de méthode : depuis quatre préfets, nous travaillons ensemble pour obtenir de l'efficacité. Il y a une baisse de 30 % de l'insécurité dans les transports en commun, mais il en reste. Donc il faut continuer à travailler. Je suis passé de 300 caméras à 500 caméras pour observer la voie publique mais aussi pour que le procureur de la République puisse réquisitionner les bandes et que les victimes lors des procès puissent avoir justice. Il y a des gens qui blanchissent l'argent dans des épiceries de complaisance mais ils me trouvent en face.

Vous avez proposé la loi « de consensus » contre le blanchiment… Quels sont vos leviers pour vous faire entendre ?

Je suis bien seul. Je suis très en colère et j'assume, ce qui me vaut d'être mis en danger pour ma propre sécurité. J'ai reçu des menaces. Je dis que le narcotrafic est un défi pour la cohésion sociale de notre nation, comparable à ce qu'a été le fanatisme islamique et les attentats. Il faut une mobilisation de moyens et à tous les étages. Moi je suis un étage, le maire, je suis mobilisé. Il faut que tous les maires soient mobilisés.

Visite du Premier ministre François Bayrou à La Mosson, le 6 juin 2025. © L. B / Hérault Tribune

Que demandez-vous concrètement à l'État ?

Il faut un agenda de moyens judiciaire, policier, éducatif et du point de vue de la santé publique au niveau étatique. À Montpellier, il y a huit procureurs mais il faudrait que quatre soient dédiés à la lutte contre le narcotrafic. À chaque fois que je rencontre le préfet, je lui donne le nom des chefs du narcotrafic, je les connais, j'attends. Et puis il y a la prévention. Quand est-ce qu'on a vu une grande campagne nationale disant que la cocaïne détruit le cerveau, rend impuissant sexuellement ? Et c'est facile de dire juste les consommateurs, c'est une partie du problème. Aujourd'hui, des enfants deviennent choufs, mules. Des jeunes filles mineures de la protection de l'enfance sont prostituées. Ce sont les mêmes réseaux du narcotrafic. Il faut de la dette parce que c'est la criminalité de demain.

Vous avez créé le GSRI dont quatre véhicules ont été incendiés au mois de décembre…

C'est très grave. L'insécurité touche toujours les plus faibles et ça m'est insupportable. Mais ça dit aussi que le combat que nous menons contre le narcotrafic est majeur parce que les narcotrafiquants combattent ceux qui les dérangent. Mais nous ne céderons à aucune intimidation. Tant que je serai maire, l'autorité sera défendue, soutenue. La justice travaille, tout ça sera élucidé, ça ne restera pas impuni.

Une partie des écologistes de votre majorité est partie au sujet du projet de CSR, combustibles solide récupération. Pourquoi ce projet vous tient à cœur ?

La Métropole de Montpellier, à cause des rivalités passées, n'a pas de solution pour traiter ses déchets. On a fait que des mauvais choix depuis 30 ans. Résultat : Montpellier est la seule métropole de France à ne pas avoir de solution pour gérer ses propres déchets, elle envoie 4970 camions sur les routes pour les exporter et ça coûte plus cher. Si nous ne trouvons pas une solution pour traiter une partie de nos déchets, la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) doublera.

Quelle est donc la solution ?

A Montpellier, il faut qu'on aille plus loin dans le tri. Mais on sait qu'il nous restera 40 000 tonnes qu'on n'arrivera pas à trier, qu'il faut donc traiter. Je me suis tourné vers l'ADEME qui préconise une solution que nos amis européens utilisent comme à Copenhague : le CSR, pour les déchets dits ultimes. Ce n'est pas un incinérateur, c'est une chaudière qui produit de l'énergie et qui va permettre à 20 000 foyers de voir leurs factures baisser de 10%. Et une fois qu'on aura notre CSR, nous pourrons baisser de 10% la TEOM, donc nous rendrons du pouvoir d'achat aux Montpelliérains. Ça a été voté par l'ensemble des maires et ça suit la procédure. Ce dossier est inarrêtable.

Sur les questions environnementales, vous avez multiplié les parcs, les îlots de fraîcheur etc. Montpellier est-elle mieux armée face au réchauffement climatique ?

Il faut continuer les efforts. On a fait 20 hectares de désimperméabilisation. On a planté 50000 arbres en 2026, l'objectif était 2030. Il faut continuer, il y a encore du travail à la Mosson. Il faut sans doute que la rénovation thermique des logements pense davantage au confort d'été. La question de la résilience du territoire est devant nous. Le lundi 22 décembre, on a vu un exemple. Il est tombé l'équivalent de six mois de précipitations qui ont gorgé les sols. Il n'y a pas eu de victimes, il y a eu un peu de dégâts matériels comme on en a toujours, mais il faut continuer ces travaux de protection face aux risques. Il y a quelques années, le Lez tuait, il ne tue plus.

Certains critiquent des places encore très minérales, comme la Comédie ou la place des martyrs de la résistance. Est-ce que ce sont des espaces qui auraient pu être davantage végétalisés ?

Non, parce qu'on se pose toujours la question de la contrainte par exemple si un arbre va détruire le réseau d'eau ou de gaz. Sou la place des martyrs de la résistance, il y a un parking. Sur la Comédie, les ormes vont atteindre en dix ans leur 15-20 mètres, ça va ombrager. Même si on trouve surtout la fraîcheur entre la Comédie et l'esplanade. Mais partout où on peut végétaliser, il faut végétaliser.

Récemment, une interview de Jean Varela dans Le Monde vous désigne explicitement comme responsable de son éviction du Printemps des comédiens. Il conteste l'existence même d'un déficit. Que s'est-il réellement passé ?

Nous avons dû voter, en conseil de Métropole, des subventions exceptionnelles pour l'établissement public de coopération culturelle (EPCC), du Domaine d'O et pour le Printemps des comédiens. Il y a donc eu deux déficits successifs, présentés officiellement, qui ont obligé la Métropole à renflouer. À partir de là, quand vous êtes directeur, que vous êtes payé pour gérer un budget public, et que ce budget n'est pas tenu, vous ne pouvez pas continuer comme si de rien n'était. Ici, au Domaine d'O, au Printemps des comédiens, on parle de six millions d'euros d'argent public. C'est un budget exceptionnel en France. Quand on a la chance d'avoir de l'argent public confié pour la culture, on n'a pas le droit au déficit. Je suis le garant de l'argent public. Quand la confiance est fragilisée, vous ne pouvez pas continuer à fermer les yeux. Ça ne veut pas dire nier ce que Jean Varela a apporté au territoire. Mais à un moment, il y a une responsabilité.

Il y a une inquiétude chez le public : le festival est-il menacé ?

Très clairement, non. Il y aura un Printemps des comédiens. Montpellier est la ville qui consacre le plus d'argent par habitant à la culture, et tant que je serai là, ce sera le cas. Il n'a jamais été ques-

tion de supprimer les budgets. En revanche, nous demandons qu'ils soient bien gérés. Il y aura un festival dont la direction artistique a été confiée à Éric Barthe.

La candidature de Montpellier au titre de Capitale européenne de la culture n'a pas abouti. Comment l'avez-vous vécue ?

Comme une aventure formidable. Ça a été un investissement de 700 000 euros, mais aussi une dynamique incroyable. Et surtout, ce travail ne s'est pas arrêté. Le projet Chemin du vivant en est un exemple. C'est une compétition, nous sommes arrivés en phase finale, face à quatre très belles candidatures. Montpellier ne peut pas tout gagner tout le temps.

Êtes-vous le même maire qu'en 2020 ?

Non… Ce qu'il y a de plus difficile dans la fonction de maire, c'est un compagnonnage très étrange avec la mort. Quand vous êtes maire, vous appelez des familles pour leur présenter vos condoléances. Vous êtes confronté à des violences extrêmement dures. Et ça, forcément, ça vous change. Ça vous donne beaucoup d'humilité sur la vie. Quand vous êtes maire, vous voyez la complexité des choses.

Y a-t-il des choses que vous referiez différemment ? Des regrets ?

Mon principal regret, c'est de ne pas avoir pris une décision plus rapide sur les déchets. Vraiment. Ça ne me fait pas plaisir de le dire, mais c'est une hérésie financière, écologique, environnementale que d'exporter nos déchets. Comme contribuable, comme responsable public, je ne suis pas satisfait de cette situation. J'aurais peut-être dû me plonger plus tôt dans ce dossier, emmener plus vite mes collègues. Ça, c'est un vrai regret.

On parle beaucoup de vos combats contre le narcotrafic, mais vous avez aussi une addiction bien connue : le café…

C'est la seule ! (rires) Oui, j'en bois beaucoup. Peut-être vingt-cinq par jour. Mais le café, ce n'est pas qu'une boisson. C'est une sociabilité. Balzac disait que le café, le bar, c'était le Parlement du peuple. C'est un lieu de rencontres, d'échanges.

Inauguration de la galerie cyclable sous la place de la Comédie, le 27 novembre 2025. © C. D / Hérault Tribune

On dit que c'est le café qui a tué Balzac. Est-ce que ce n'est pas usant pour la santé ?

Le mandat de maire est très physique. Je travaille environ 80 heures par semaine. Montpellier est une grande ville, mais je vis comme un maire de village. On m'interpelle partout, tout le temps. C'est aussi un mandat juridiquement très lourd. Le maire est responsable de tout. Aujourd'hui, il n'y a presque plus un maire qui n'est pas auditionné par la justice à un moment ou à un autre. C'est devenu extrêmement pesant. C'est pour ça que beaucoup arrêtent.

Quelles sont vos ambitions nationales ?

On m'a proposé d'être ministre de l'Éducation nationale. On a même dit mon nom pour Matignon, mais là, c'était une blague. Je ne me suis jamais désintéressé du débat national, je suis engagé dans la vie politique depuis que j'ai l'âge de 15 ans, donc je continuerai, qu'elles que soient mes fonctions, à dire des choses. Montpellier, à sa petite échelle, est un laboratoire à ciel ouvert. Alors je participe au débat, je prends la parole quand j'ai quelque chose à dire. Je suis très inquiet de l'état du débat national. Je pense que le président Macron a beaucoup abîmé les choses.

Quelles devraient être, selon vous, les priorités du prochain mandat, que ce soit vous ou un autre maire ?

Trois priorités. La première, c'est le logement. C'est la première préoccupation des Français et la dernière dans le débat politique. La deuxième priorité, c'est le développement économique. Montpellier a 27 % de sa population sous le seuil de pauvreté. Nous sommes une ville solidaire, mais il faut accompagner vers l'emploi. Et pour ça, il faut des entreprises qui créent de l'emploi. La troisième, c'est la transition écologique, par le projet urbain, par la culture, par l'espace public, par ce qui crée du lien. ■

Inauguration de l'extension de la ligne 1 du tram jusqu'à la gare TGV Sud de France, le 18 octobre 2025. © L. B / Hérault Tribune

Hérault Tribune

“Oubliez votre quotidien, lisez *Hérault Tribune*.

Hérault Tribune“

Charles Alloncle, le député héraultais qui cuisine l'audiovisuel public

Accusé de transformer la commission d'enquête sur l'audiovisuel public en arène politique, le député héraultais Charles Alloncle cristallise les tensions. Ses méthodes offensives, saluées par l'extrême droite et dénoncées par une large partie de l'hémicycle, menacent désormais la poursuite même des travaux parlementaires.

Par Hérault Tribune avec AFP

Pugnace pour certains, inquisitorial pour d'autres, Charles Alloncle suscite un vif débat au sein de la commission parlementaire. © Thomas Samson - AFP

Pugnace pour les uns, « *inquisiteur* » pour les autres, le député ciottiste de la 9e circonscription de l'Hérault Charles Alloncle et ses méthodes musclées font débat au sein de la commission d'enquête sur l'audiovisuel public, au point de compromettre la suite de ses travaux.

Le bureau de cette commission, qui rassemble des parlementaires de tous bords, se réunit ce mardi 6 janvier pour discuter des rendez-vous à venir jusqu'au printemps. Le but affiché est de retrouver un « *cadre digne, sérieux et respectueux* », selon son président Jérémie Patrier-Leitus (Horizons), qui ne veut pas d'un « *tribunal politique* ». En cause : l'attitude du rapporteur Charles Alloncle, 32 ans, dont le groupe UDR est allié au RN. Les incidents se sont multipliés depuis le démarrage fin novembre de la commission, abondamment retransmise et commentée, façon téléréalité.

« *Je tâche de poser des questions que des millions de Français se posent. Et quand je n'ai pas la réponse, je repose la question d'une autre manière, jusqu'à ce que j'obtienne une réponse* », reconnaît M. Alloncle auprès de l'AFP, admettant être « *insistant* ». « *Dans commission d'enquête, il y a enquête. Je n'abandonne pas* », poursuit l'élu de l'Hérault.

Un « travail remarquable » selon Bardella

Mi-décembre, la présidente de l'Assemblée nationale, Yaël Braun-Pivet, a « *rappelé à l'ordre* » Charles Alloncle, craignant que la commission d'enquête soit « *dévoyée* ». Les soutiens du rapporteur ont volé à son secours: c'est « *une pression intolérable* » selon Marine Le Pen (RN) alors que son travail est « *remarquable* » d'après le président du parti Jordan Bardella. Sur les réseaux sociaux, d'importants influenceurs d'extrême droite ont loué M. Alloncle.

Ce dernier poursuivra sa mission avec « *talent* » et « *courage* », a fait valoir Eric Ciotti. Le jeune député, ancien président des Jeunes avec Nicolas Sarkozy et partisan de l'union des droites, a rallié l'ex-patron de LR lorsqu'il s'est rapproché du RN. Air austère et look soigné, le trentenaire blond a déjà mis sur le gril le président du régulateur, l'Arcom, et les dirigeantes de France Télévisions et Radio France. Cette dernière, Sibyle Veil, a déploré les « *déformations publiques* » de ses propos par le rapporteur sur le réseau social X.

Nagui menace Alloncle de poursuites

Et lundi 5 janvier, sur Instagram, l'animateur-producteur Nagui a menacé M. Alloncle de poursuites pour avoir déclaré fin décembre qu'il pourrait être « *la personne, sur les dix dernières années en France, qui s'est le plus enrichie sur l'argent public* ».

Lors des auditions en fin d'année des journalistes Thomas Legrand et Patrick Cohen, plusieurs élus de gauche ont réclamé d'« *arrêter (le) spectacle* », dénonçant une « *tentative d'humiliation* » de la part de l'extrême droite. La commission a été créée après la révélation d'une vidéo de ces deux journalistes qui a nourri les accusations de partialité en faveur de la gauche dans l'audiovisuel public.

Au sein du bloc central macroniste, des voix s'élèvent pour demander le huis clos voire l'arrêt des travaux. « *Je ne vois pas l'issue de cette commission* », lâche la députée Céline Calvez, déçue que l'« *on passe à côté du sujet* ».

Une « malhonnêteté foncière du rapporteur »

La commission d'enquête sur « *la neutralité, le fonctionnement et le financement de l'audiovisuel public* » a été créée à la demande d'Eric Ciotti, dont le groupe allié RN prône la privatisation du secteur. Charles Alloncle se garde bien de se prononcer sur ce point. « *Envoyé Spécial, Secrets d'histoire… J'ai été biberonné à la télé et la radio publiques et crois à leurs missions essentielles* », assure ce fidèle auditeur de FIP, fils d'un préfet et d'une juriste devenue enseignante.

« *C'est pour sauver l'audiovisuel public qu'il faut purger les soupçons, cesser les entorses au principe de neutralité* », selon le néodéputé élu en juillet 2024, ancien entrepreneur passé par Sciences Po, HEC et l'université américaine de Berkeley.

A l'inverse, Erwan Balanant (MoDem) voit dans l'attitude de M. Alloncle « *une attaque frontale de notre modèle démocratique et d'information* ». L'insoumis Aurélien Saintoul dénonce lui une « *malhonnêteté foncière du rapporteur qui s'affranchit des faits et transpose les méthodes de CNews en commission* ». « *Qui lui souffle les questions?* », demande un autre.

L'intéressé récuse toute proximité avec Vincent Bolloré, qu'il n'a « *jamais rencontré* », ainsi qu'avec les médias de sa galaxie comme CNews, dont il fréquente peu les plateaux. Charles Alloncle « *affronte tout seul le système* » et « *a tout le monde contre lui, sauf l'opinion publique* », a lancé fin décembre un Pascal Praud louangeur, sur la première chaîne info de France. ■

Quelques secondes avant l'antenne : dans les coulisses du Jour du Seigneur

Dimanche 4 janvier, à Lunel, l'église Notre-Dame-du-Lac bascule en direct sur France 2. Pour la messe des Rois, Le Jour du Seigneur choisit le centre-ville héraultais pour ouvrir son année 2026.

Par Louise BRAHITI

Il est un peu plus de 10 heures, ce dimanche 4 janvier. La nef est pleine, dense, presque saturée. Près de 400 personnes ont pris place, occupant chaque banc, chaque espace disponible. À l'extérieur, sur le parvis, des fidèles restent debout, contraints de renoncer à entrer. À l'intérieur, le brouhaha est discret mais continu : chuchotements, froissements de manteaux, pas rapides. On n'est pas encore dans le silence liturgique, mais déjà plus tout à fait dans l'attente ordinaire d'un office. Le direct approche.

« Une messe télé, c'est un travail de précision »

Dans les bas-côtés, les équipes du Jour du Seigneur s'activent sans relâche. Caméras ajustées au millimètre, perches vérifiées, liaisons testées avec le car régie installé à l'extérieur. Stéphanie Gugny, chargée de liturgie télévisée, circule d'un groupe à l'autre, micro à la main, oreillette branchée, attentive au moindre détail. « *Une messe télé, ce n'est jamais une simple retransmission. Tout est pensé pour que la célébration reste fidèle à ce qu'elle est, tout en étant compréhensible à l'écran* », explique-t-elle.

La préparation, rappelle-t-elle, commence bien en amont : « *On travaille pendant des mois avec la paroisse. Le jour J, on est dans l'aboutissement, pas dans l'improvisation.* »

Chaque année, l'émission reçoit entre 200 et 250 demandes. À Lunel, le choix s'est imposé autour d'un moment précis : la messe des Rois. « *Il y avait ici une identité liturgique et culturelle très forte. C'était cohérent avec ce que l'émission cherche à montrer aujourd'hui.* »

Répéter pour mieux disparaître

Près du chœur, les choristes répètent à voix basse, reprennent une entrée, ajustent un souffle. Les tambourinaires vérifient leurs gestes. Les Arlésiennes, en costume traditionnel, refont la procession avec les enfants de chœur. On corrige un placement, on ralentit un pas, on ajuste un regard. « *La télévision demande une rigueur particulière, mais elle ne doit jamais écraser le sens de la célébration. Tout l'enjeu est là.* »

Autour de l'assemblée, une trentaine de professionnels s'activent discrètement. Six caméras ont été installées dans l'église, portées par quatre cadreurs, reliées à un car régie stationné à proximité. Deux camions de matériel, un groupe électrogène autonome,

Les caméras sont en place, le direct du Jour du Seigneur peut débuter ©L.B.Hérault Tribune

Dans le camion régie, les équipes s'activent pour sécuriser le direct ©L.B-Hérault Tribune

Dernières répétitions sous l'œil vigilant de Stéphanie Gugny ©L.B-Hérault Tribune

400 personnes sont venues assister à cette messe télévisée ©L.B-Hérault Tribune

un dispositif son et lumière entièrement reconfiguré : le direct impose sa propre architecture. « *Une messe télévisée, ce n'est jamais juste le dimanche matin* », rappelle Stéphanie Gugny.

Repérages, répétitions, réglages techniques et coordination avec la paroisse et la municipalité se sont étalés sur plusieurs semaines, pour que, à l'antenne, tout paraisse simple sans dénaturer. « *On adapte la technique au lieu, jamais l'inverse. Une église reste un espace liturgique, pas un plateau* », résume Thierry Hubert, prêtre catholique et producteur du Jour du Seigneur.

Dans les bancs, le public observe cette agitation maîtrisée. Plusieurs bénévoles de la paroisse confient : »On sent que tout est très organisé, mais ça reste très respectueux. Ce n'est pas intrusif. »

Une assemblée au cœur du direct

La production y tient : l'assemblée fait partie intégrante de la retransmission. Les caméras ne se contentent pas de cadrer le chœur ; elles cherchent aussi les visages, les regards, les silences. Stéphanie Gugny le rappelle : « *La messe, ce n'est pas un spectacle. C'est un dialogue entre ceux qui célèbrent et ceux qui sont là. À l'écran, il faut que cela se voie.* »

À l'antenne comme en ligne, l'audience demeure fidèle à la plus ancienne émission du monde encore diffusée. Chaque dimanche, Le Jour du Seigneur rassemble entre 650 000 et 850 000 téléspectateurs en direct. À Lunel, ce rendez-vous dominical marque aussi le lancement d'un nouveau format de magazine, conçu pour être plus étroitement lié aux territoires qui accueillent la célébration.

« *Ce que l'on montre ici, ce n'est pas seulement une messe, c'est une communauté, une culture, une manière de vivre la foi* », résume Thierry Hubert. Dans l'église, les déplacements se raréfient. Les dernières consignes circulent à voix basse. Les portes se ferment. Le silence s'épaissit, presque solennel. Encore quelques secondes : le générique va partir.

Le replay de l'émission du 4 janvier du Jour du Seigneur est disponible sur *https://www.france.tv/france-2/messe/8020716-messe-de-l-epiphanie.html* ■

Saint-Jean-de-Védas : Mireille Passerat de la Chapelle élue maire après le décès de François Rio

Lors d'un conseil municipal particulier et mouvementé entre hommage au maire décédé et passes d'arme politiques, Mireille Passerat de la Chapelle a été élue maire de Saint-Jean-de-Védas le lundi 5 janvier au soir. Membre du groupe politique du défunt maire François Rio, la nouvelle édile de bientôt 78 ans ans a été élue pour assurer la transition jusqu'aux élections de mars 2026.

Par Théa OLLIVIER

Le conseil municipal du lundi 5 janvier a commencé par un hommage à François Rio, décédé soudainement le 20 décembre dernier. Puis les élus sont passés au vote pour départager les deux candidats à sa succession pour diriger Saint-Jean-de-Védas pendant deux mois et demi, jusqu'aux élections de mars 2026. Moins d'une heure après le début de la séance, Mireille Passerat de la Chapelle a été élue avec 16 voix, contre 14 voix pour l'ancien premier adjoint Christophe Van Leynseele et un bulletin blanc.

Avant d'être élue, Mireille Passerat de la Chapelle avait expliqué vouloir se présenter « *pour continuer* » ce que François Rio lui avait demandé de faire, notamment la maison de la nature. « Je sais que c'est une période de transition mais il y a des dossiers en cours. Je n'ai aucun intérêt personnel, vu mon âge étant la doyenne mais au moins pour ces deux mois, je souhaite participer à la vie de Saint-Jean-de-Védas« , a expliqué la nouvelle maire de 78 ans, juste avant d'être élue.

« *Je suis arrivée il y a 15 ans à Saint-Jean et jamais je ne pensais porter cette écharpe* », a ajouté Mireille Passerat de la Chapelle juste, retraitée des ressources humaines qui vient des Yvelines. « Je sais que la charge va être importante. Merci à vous, j'ai un peu de mal à parler car je ne m'attendais pas à cela. Et après le départ de François, c'est lourd pour tout le monde« , a-t-elle ajouté en enfilant maladroitement l'écharpe tricolore.

Mireille Passerat de la Chapelle, nouvelle maire de Saint-Jean-de-Védas, élue le 5 janvier 2026. © T.O / hérault Tribune

Volonté de continuité

Le conseil municipal avait commencé par une volonté de « *continuité* » prônée par les opposants dont certains sont candidats aux élections de mars 2026. Tous ont proposé un candidat issu du camp de François Rio, dont le groupe avait été réduit à six conseillers.

« Le maire qui va assurer l'intérim devra réussir l'organisation de ces élections municipales qui vont permettre à la démocratie locale de s'exprimer. Il serait inopportun d'utiliser cette situation à des fins politiques en vue des élections politiques à venir« , s'est prononcé Vincent Boisseau. L'opposant et candidat à la mairie en mars 2026, Richard Plautin, a déclaré vouloir « désigner un maire dont la mission sera de gérer les affaires courantes dans la continuité et l'apaisement jusqu'à la fin du mandat« . Emmanuelle Mysona, elle aussi opposante et candidate, a assuré que la priorité est « d'assurer la continuité dans l'intérêt général et pour le bien des administrés« .

« Ce conseil est lunaire ! »

Mais la séance a rapidement dégénéré au moment de voter pour le premier et seul adjoint. Car la maire a été élue face à l'ancien premier adjoint Christophe Van Leynseele, lui aussi issu du camp du défunt maire. Perdant et déçu, l'ancien bras droit de François Rio a donc refusé de se présenter pour être de nouveau le premier adjoint, malgré les demandes pressantes de l'opposition.

Il a expliqué avoir été mis au courant de la candidature de sa concurrente à 16h30 le jour même, soit trente minutes avant le début du conseil. « *Ce conseil est lunaire ! Pourquoi vous me demandez à moi d'être premier adjoint ? La confiance est rompue, ce n'est pas possible de travailler comme ça. Vous avez élu Mireille maire, prenez vos responsabilités. Vous êtes dans l'opposition depuis plus d'un an, vous cassez les bonbons, vous bloquez tout…* »

Les échanges se sont durcis, chacun s'accusant de manigances politiques et se disant choqué de la tournure que prend ce conseil dans un climat de deuil. « Arrêtons de nous écharper« , a lancé un conseiller dans une tentative d'apaisement. Un autre élu a appelé la maire, qui est un peu dépassée et qui n'est pas rompue ni à l'exercice ni au protocole, à reprendre la main. Jusqu'à ce que l'ordre revienne à peu près pour élire le premier adjoint, Henri Fontvielle, avec seulement 11 voix pour lui et 18 bulletins blancs. ■

La Confédération paysanne pousse Kléber Mesquida à sortir du silence sur l'abattage des troupeaux et le Mercosur

Venue à Alco ce mercredi 7 janvier pour contraindre les élus à sortir d'un "silence assourdissant", la Confédération Paysanne a obtenu une prise de position nette du président du département sur l'abattage massif des cheptels et sur l'accord de libre-échange entre l'Union européenne et le Mercosur.

Ce mercredi 7 janvier, la Confédération paysanne a voulu provoquer un moment de vérité politique. Partie du rond-point de Vendargues, lieu emblématique des mobilisations agricoles, une délégation du syndicat s'est rendue jusqu'au site d'Alco, siège du Département de l'Hérault, avec un objectif clairement assumé : obtenir des élus une position publique, lisible et assumée sur des dossiers que le monde agricole juge désormais vitaux.

« *On est venus chercher un positionnement clair. On ne peut plus continuer avec des responsables politiques qui ne disent rien* », résume Nicolas Vitou, manadier à Restinclières, adhérent de la Confédération paysanne et l'un des artisans de la rencontre. Pour le syndicat, le constat est sans appel : l'abattage systématique des cheptels en réponse aux crises sanitaires, tout comme l'accord de libre-échange entre l'Union européenne et le Mercosur, restent largement absents du débat politique local et national.

Kléber Mesquida, Yvon Pellet et Nicolas Vitou ont le sourire ce mercredi 7 janvier ©L.B - Hérault Tribune

Kléber Mesquida sort du silence

Sur ces deux sujets, Kléber Mesquida a répondu. Le président du Département s'est prononcé publiquement contre l'abattage automatique des cheptels, une pratique qu'il juge inacceptable. « *L'abattage systématique, ce n'est pas tolérable. Ce n'est pas une solution durable* », a-t-il affirmé, appelant à « *chercher et construire des alternatives qui permettent d'éviter d'en arriver là* ».

Une déclaration saluée par la Confédération paysanne, qui dénonce depuis des mois une gestion des crises sanitaires jugée brutale, déconnectée des réalités humaines et économiques des exploitations. « *Derrière l'abattage, il y a des éleveurs, des familles, des territoires. On ne peut pas continuer à traiter ça comme une simple variable administrative* », insiste Morgane Bara, éleveuse et porte parole de la Confédération paysanne 34.

Questionné sur le sujet, le président du département a également exprimé son opposition à l'accord de libre-échange entre l'Union européenne et le Mercosur. « *Cet accord va mettre nos agriculteurs en concurrence avec des productions qui ne respectent ni les mêmes normes sanitaires ni les mêmes exigences environnementales* », a déclaré Yvon Pellet, vice-président délégué à l'économie agricole, rejoignant ainsi les alertes portées de longue date par la Confédération paysanne.

Un silence assourdissant

La Confédération paysanne regrette que ces sujets « *n'aient jamais pris l'ampleur qu'ils méritenté* » aux niveaux local, départemental, régional et national. Cette absence de débat public a contribué à un sentiment d'épuisement profond chez les agriculteurs mobilisés. « *On est fatigués. Maintenant, on a besoin de savoir sur qui on peut compter* », pointe Morgane Bara.

Dans cette logique, la journée d'Alco marque le début d'une nouvelle phase de mobilisation. Le syndicat annonce « *qu'il va désormais s'adresser directement aux députés et aux sénateurs* » afin de recueillir un maximum de prises de position publiques. « *Les maires seront également sollicités, en tant que relais politiques de proximité* ».

Et pour ceux qui refuseraient de répondre ou choisiraient de rester silencieux, la Confédération Paysanne entend aller plus loin. « *S'ils ne répondent pas, on ira les voir. Directement. On ira à leur rencontre* », annonce Nicolas Vitou, un large sourire aux lèvres. ■

HÉLÈNE DONNADIEU, ADDICTOLOGUE AU CHU DE MONTPELLIER

«Le dry january permet de questionner notre rapport à l'alcool»

Cheffe du service addictologue du CHU de Montpellier, Hélène Donnadieu revient sur les bienfaits du dry january, une période d'abstinence utile pour interroger son rapport à l'alcool et se défaire de la pression sociale autour de sa consommation.

Hélène Donnadieu, cheffe du service addictologie au CHU de Montpellier ©DR.jpg

Propos recueillis par Arnaud DEUX

Quel regard portez-vous sur le « dry january », cette pratique d'abstinence d'alcool qui tend à s'instituer ?

Cela tend en effet à devenir un rituel au fil des années. Cette notion de « *dry* » entre même dans le vocabulaire courant, en janvier et à d'autres périodes, et permet de faire accepter aux autres notre pause avec l'alcool. C'est une façon de se débarrasser de la pression sociale qui existe avec le fait de boire. En déclarant « *je suis en dry* », cela permet de justifier une abstinence ponctuelle sans recevoir tout un tas de commentaires. D'un point de vue pédagogique et préventif, c'est donc d'un intérêt majeur. Puis le dry permet de questionner son propre rapport à l'alcool et de découvrir toutes les boisson alternatives que les bars proposent aujourd'hui. Je constate également que les jeunes s'y mettent de plus en plus et s'intéressent aux bienfaits d'une période sans alcool.

Ce succès de plus en plus large de l'abstinence est imputable selon vous aux campagnes publiques de prévention ?

J'ose espérer que c'est un peu en lien avec ça, même si on ne peut pas dire que la France est exemplaire en matière de prévention contre les dangers de la surconsommation d'alcool. Le dry permet de poser la question de l'excès d'alcool au-delà de celle de la dépendance, qui est une maladie.

Observe-t-on des effets positifs dans la durée ? Ou bien les gens réalisent ce challenge puis reconsomment au même rythme qu'avant ?

Avec cette expérience, les gens se rendent compte qu'ils sont capables de passer de bons moments sociaux sans forcément se sentir exclus. Ça leur montre que la vie sans alcool peut aussi être agréable. À l'issue du dry, tout est possible sur les comportements à venir. Quoiqu'ils fassent par la suite, les consommateurs auront au moins pris ce temps de réflexion sur leur rapport à l'alcool, et cela ne peut être que bénéfique pour réduire le risque de boire dans des quantités nocives pour la santé. Rappelons que l'on considère une surconsommation d'alcool lorsque celle-ci dépasse les dix portions par semaine et les deux portions par jour. Au-delà de ces doses, il y a une prise de risque médicale. Pour les personnes sujettes à de fortes addictions à l'alcool, elles ne doivent pas faire le dry sans être accompagnées.

Peut-on considérer que notre rapport à l'alcool est « meilleur », plus raisonnable, aujourd'hui que dans le passé ?

Cela dépend à quoi on se réfère. Mais si on parle en globalité des quantités consommées par les Français, alors oui effectivement on peut considérer une amélioration de notre rapport à l'alcool, avec une diminution des quantités ingérées. Mais on peut toutefois s'inquiéter du phénomène de « *binge drinking* » observé chez les jeunes, c'est-à-dire une consommation massive et rapide d'alcool lors d'évènements festifs.

ANNONCES LÉGALES ET JUDICIAIRES

Ministère de la culture et de la communication
Arrêté du 16 décembre 2024
modifiant l'arrêté du 19 novembre 2021 relatif au tarif annuel et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales
Pour le département de l'**Hérault**, le tarif au caractère est fixé à 0,187 €
hormis pour les constitutions et les modifications pour lesquelles les tarifs sont forfaitaires (nous consulter)
Les modifications multiples restent facturées au caractère

Cahier d'annonces légales du 1er janvier 2026

CONSTITUTION

Marion HUBERT
AVOCAT
Fiscalité & Droit des Affaires
521, rue G. Méliès - 7@center
L'Altis, 34000 MONTPELLIER
04.11.93.70.80

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant un acte SSP électronique en date du 15/12/2025, il a été constitué une société par actions simplifiée présentant les caractéristiques suivantes : Dénomination : **INLAND NOVASION** Siège : 36, rue Henri Poincaré, Résidence Le Melrose, appartement C011, 34130 MAUGUIO Durée : 99 ans Capital social : 450.000 euros Objet : la prise de participation dans toutes sociétés et groupements, la détention, la propriété, la gestion d'actions, parts sociales, titres, obligations, valeurs mobilières, français ou étrangers, par voie d'achat, d'échange, d'apport, de souscription ou par toute autre opération assimilée ; le cas échéant, la réalisation de toutes prestations de services, notamment des prestations de gestion, direction, management, administratives, comptables et financières, au profit de toutes sociétés et/ou groupements Président : Mme Sandra PY, demeurant 36, rue Henri Poincaré, Résidence Le Melrose, appartement C011, 34130 MAUGUIO. Admission aux assemblées et droit de vote : sous réserve des dispositions légales, chaque associé a le droit de participer aux assemblées et dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions Agrément : les transmissions au profit de tiers autres que celles réalisées par l'associé unique doivent être agrées à la majorité des 2/3 des voix La société sera immatriculée au RCS de MONTPELLIER.

1 — 23309

les avocats
SELARL AEGIS AVOCATS
Société d'Avocats
116, boulevard de la Corniche
26000 VALENCE

Forme : Société de participation financière de professions libérales d'avocats, Société par actions simplifiée Dénomination : **PSL DEVELOPPEMENT**. Siège : 131, rue du Pic Saint Loup à CAZEVIEILLE (34270). Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés. Capital : 30.255 €. Objet : la prise de participations et d'intérêts et la gestion de ces participations et intérêts dans des Sociétés d'Exercice Libéral (SEL) visées à l'article 1er de la loi N° 90-1258 du 31 décembre 1990, ayant pour activité l'exercice de la profession d'Avocat, ainsi que la participation à tout groupement de droit étranger ayant pour objet l'exercice de la même profession ; Toutes activités accessoires en relation directe avec son objet et destinées exclusivement aux sociétés ou aux groupements dans lesquels elle détient des participations. Conditions d'admission aux assemblées : tout associé peut participer aux assemblées. Exercice du droit de vote : le droit de vote est proportionnel à la quotité du capital possédé et chaque action donne droit à une voix. Clauses restreignant la libre cessibilité des actions : les actions ne peuvent être cédées y compris entre associés qu'avec l'agrément préalable de l'assemblée générale, lequel sera le cas échéant donné aux conditions de majorité requises pour l'adoption des décisions extraordinaires. Président : M Thomas GASPAR, demeurant 131, rue du Pic Saint Loup à CAZEVIEILLE (34270). La société sera immatriculée au RCS de MONTPELLIER.

Pour avis.

1 — 23322

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous-signature privée en date à PEROLS du 24/12/2025, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme sociale : société civile immobilière. Dénomination sociale : **SCI ALMASIA**. Siège social : 13, rue des Hippocampes, 34470 PEROLS. Objet social : l'acquisition d'un immeuble, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement dudit immeuble et de tous autres immeubles bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement, Éventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la société, au moyen de vente, échange ou apport en société, et généralement toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la société ; toutes opérations de financement, de refinancement, de garanties données, l'acquisition de terrain à bâtir et l'édification de construction, l'acquisition de titres, démembrés ou non, de sociétés à prépondérance immobilière, Et plus généralement, toutes opérations quelconques de caractère financier, mobilier ou immobilier se rattachant directement ou indirectement à cet objet, ou susceptibles d'en faciliter la réalisation, à la condition qu'elles ne puissent porter atteinte au caractère civil de l'activité sociale. Durée de la société : 99 ans. Capital social : 1.000 €. Gérance : Madame Manon BEYLER, 13, rue des Hippocampes, 34470 PEROLS, Madame Amélie DUPERRON demeurant 191, rue Jacques Fouroux, 34070 MONTPELLIER, Monsieur Simon GOMEZ demeurant 191, rue Jacques Fouroux, 34070 MONTPELLIER, Monsieur Alexis JIMENO demeurant 540, chemin de Moulares, 34070 MONTPELLIER. Clauses relatives aux cessions de parts : agrément requis dans tous les cas, agrément obtenu à l'unanimité des associés Immatriculation de la société au RCS de MONTPELLIER.

Pour avis, la gérance.

1 — 23383

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing-privé en date du 18/12/2025 a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes : objet : acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, apport, propriété, mise en valeur, transformation, construction, aménagement, administration, location et vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question. Dénomination: **JD3**. Siège social : CLERMONT L'HERAULT (34800), chez JD DISTRIBUTION, ZAC de la Madeleine. Durée : 99 années. Capital social : mille euros (1.000,00 €. Apport en numéraire. Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés. La société JD DISTRIBUTION ayant son siège à CLERMONT L'HERAULT (34800) bâtiment B Local 1c ZAC de la Madeleine a été nommée premier gérant pour une durée illimitée. La société sera immatriculée au registre national des entreprises et au RCS de MONTPELLIER.

Pour avis, la gérance.

1 — 23355

Avis de constitution Forme : Société de participation financière de professions libérales d'avocats, société par actions simplifiée Dénomination : **CZ INVESTISSEMENT** Siège : 93, ancien chemin de Grabels à LES MATELLES (34270). Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés de MONTPELLIER Capital : 30.255 €. Objet : La prise de participations et d'intérêts et la gestion de ces participations et intérêts dans des Sociétés d'Exercice Libéral (SEL) visées à l'article 1er de la loi n° 90-1258 du 31 décembre 1990, ayant pour activité l'exercice de la profession d'Avocat, ainsi que la participation à tout groupement de droit étranger ayant pour objet l'exercice de la même profession ; Toutes activités accessoires en relation directe avec son objet et destinées exclusivement aux sociétés ou aux groupements dans lesquels elle détient des participations. Conditions d'admission aux assemblées : Tout associé peut participer aux assemblées. Exercice du droit de vote : le droit de vote est proportionnel à la quotité du capital possédé et chaque action donne droit à une voix. Clauses restreignant la libre cessibilité des actions : les actions ne peuvent être cédées y compris entre associés qu'avec l'agrément préalable de l'assemblée générale, lequel sera le cas échéant donné aux conditions de majorité requises pour l'adoption des décisions extraordinaires. Président : Mme Clara ZURBACH, demeurant 93, ancien chemin de Grabels à LES MATELLES (34270).

Pour avis.

1 — 23318

Il a été constitué une société par acte sous-seing privé en date du 22/12/2025, à SAINT-CHINIAN. Dénomination : **LES FLEURS D'ANAIS**. Forme : SASU. Siège social : 6, Grand Rue, 34360 ST CHINIAN. Objet : Vente de fleurs et plantes, naturelles ou artificielles, ainsi que de compositions florales ; Vente d'articles liés à l'univers floral et décoratif, notamment pots, vases, articles funéraires et objets cadeaux ; Réalisation de prestations florales pour tous événements (mariages, deuils, réceptions, entreprises, collectivités) ; Vente en magasin, en ligne et livraison de produits liés à l'activité ; Et plus généralement, toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'activité. Durée : 99 ans. Capital : 1000 €. Transmission des actions : librement cessibles entre associés. Président : Merbouha BETKA, 14, avenue des Lavandes, 34460 CAZEDARNES. La société sera immatriculée au RCS de BEZIERS.

1 — 23248

MODIFICATION

M|AVOCATS
Me Marion DEJEANT
04.67.09.08.06 - cabinet@mavocatsconseils.fr

HELIOS
société à responsabilité limitée
au capital de 11.891,02 €
siège social : 34450 VIAS
rue des Pêcheurs Farinette
410 436 752 RCS BEZIERS

L'AGE du 07/12/2025 a constaté que le capital de la société se

retrouve réduit à la somme de 6.540,06 € et que la modification des statuts décidée par l'AGE du 30/01/2025 est devenue définitive. Mention au RCS de BÉZIERS.

2—23320

Notaires de France

Etude de maîtres
K. PINHAS-BATAILLE & L. GRANIER
Notaires associés
32, avenue Pierre Racine
34280 LA GRANDE-MOTTE

Suivant acte reçu par Maître Karène PINHAS-BATAILLE le 23 décembre 2025, il a été donné par Madame Hélène MADAR au profit de Madame Sophie CHEIRON, 49 parts sociales de la société dénommée **SOFLO**, société civile immobilière au capital de 1.000,00 € dont le siège social est à LA GRANDE MOTTE (34280), 9, allée des Bergeronnettes, identifiée au SIREN sous le numéro 490 700 143 et immatriculée au RCS de MONTPELLIER. Cette donation entre associés n'est pas soumise à l'agrément Le capital social est divisé en 100 parts sociales attribuées comme suit : - 1 part en pleine propriété à Madame Hélène MADAR, - 99 parts en pleine propriété à Madame Sophie CHEIRON. L'article 7 « capital social - parts sociales » des statuts a été modifié en conséquence. La gérance est inchangée.

Pour avis, le notaire.

2—23565

SANDRINE
société à responsabilité limitée
au capital de 1.524,49 €
siège social : 34000 MONTPELLIER
401, rue Fra Angelico
appt G02
343 231 056 RCS MONTPELLIER

Suivant délibération en date du 23 décembre 2025, la collectivité des associés a décidé à l'unanimité, à compter de la même date : la suppression dans son objet social, des activités de « location meublée » et « location meublée de tourisme de courte durée » puis la modification dans son ensemble de la rédaction de son objet social ; l'article 2 des statuts est désormais rédigé comme suit : la propriété, l'administration et l'exploitation par bail de tous immeubles à usage d'habitation, professionnel ou commercial, dont elle deviendra propriétaire par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement. La mise en valeur de ces immeubles, notamment par l'édification de constructions nouvelles pour toutes les destinations, la transformation des constructions déjà existantes. Eventuellement et exceptionnellement, l'aliénation des immeubles devenus inutiles à la société au moyen de vente, échange, apport en société ou par tout autre moyen ; a participation de la société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités ; et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.». conformément aux dispositions de l'article L. 223-43 du code de commerce, la transformation de la société en société civile immobilière, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la société. La dénomination de la société, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées. Le capital social reste fixé à la somme de 1.524,49 euros, divisé en 100 parts sociales de 15,24€ chacune. Cette transformation rend nécessaire la publication des mentions suivantes : Madame Monique ESPOSITO, gérante de la société sous sa forme de société à responsabilité limitée est maintenue dans ses fonctions de gérante de la société sous sa forme de société civile immobilière.

Pour avis, la gérance.

2—23358

SUD ETUDES ET DIAGNOSTIC D'OUVRAGES D'ART (SEDOA)
société par actions simplifiée
au capital de 100.006,64 €
siège social : 34080 MONTPELLIER
26, rue Joe Dassin
Parc 2000
430 460 774 RCS MONTPELLIER

L'assemblée générale extraordinaire des associés du 08/12/2025 a décidé de réduire le capital social de 2.530,65 euros pour le ramener de 100.006,54 euros à 97.475,98 euros par voie de rachat et d'annulation de 83 actions. Le président a constaté en date du 30/12/2025 que cette réduction de capital se trouvait définitivement réalisée à cette même date. Les mentions antérieurement publiées relatives au capital social sont ainsi modifiées : Article 7 - capital social Ancienne mention : Le capital social est fixé à la somme de cent mille six euros et cinquante-quatre cents (100.006,54 euros). Nouvelle mention : Le capital social est fixé à la somme de quatre-vingt-dix-sept mille quatre cent soixante-quinze euros et quatre-vingt-dix-huit cents (97 475,98€).

Pour avis, le président.

2—23542

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire du 18/12/2025 de la société « **AMPLITUDE AVOCATS** », société d'exercice libéral à responsabilité limitée, au capital de 750 €, dont le siège social est à SAINT-GELY-DU-FESC (34980) 186, allée de Lauzard, (953 437 662 RCS MONTPELLIER), le siège social est transféré au 18, avenue de Clapas, 34980 SAINT GELY DU FESC à compter du même jour. En conséquence, les statuts ont été corrélativement modifiés. Article 4 - SIEGE SOCIAL Ancienne mention : 186, allée de Lauzard, 34980 SAINT GELY DU FESC Nouvelle mention : 18, avenue de Clapas, 34980 SAINT GELY DU FESC.

La gérance.

2—23319

L'AGE du 18/11/2025 de la société **EDITIONS FRUCTIDOR**, société anonyme au capital de 153.988,38 €, siège social : 494, rue Léon Blum, 34000 MONTPELLIER, RCS MONTPELLIER 542 620 521, a décidé de réduire le capital social d'une somme de 13.537,44 euros, pour le porter de 153.988,38 euros à la somme de 140.450,94 euros, par rachat et annulation par la société de 24 actions. Le conseil d'administration, par délibération en date du 17/12/2025, a constaté que cette réduction de capital se trouvait définitivement réalisée à cette même date. Les mentions antérieurement publiées relatives au capital social sont ainsi modifiées : Ancienne mention : Capital social : 153.988,38 € Nouvelle mention : Capital social : 140.450,94 €.

Pour avis,
le conseil d'administration.

2—23532

EURL JEREMY SANCHEZ, EURL au capital de 150.000 €, siège social : 100, chemin de Guiraudette, 34300 AGDE, immatriculée au RCS de BEZIERS sous le n° 518 994 876. Aux termes d'une décision de l'associé unique en date du 20/12/2025, il a été décidé : La société a été transformée en SAS Unipersonnelle, sans création d'un être moral nouveau ; Extension de l'objet social : L'objet social a été étendu aux activités suivantes : Tous travaux d'électricité générale, courants forts et faibles ; Installation, pose, maintenance, dépannage et rénovation d'installations électriques ; Installation, mise en service, entretien, maintenance, réparation, nettoyage, remplacement, dépannage, audit et rénovation de systèmes de climatisation, pompes à chaleur (PAC), climatisation réversible, systèmes air/air, air/eau, splits, multi-splits, gainables, VRV/DRV, et tous systèmes thermiques associés ; Installation et maintenance de systèmes de chauffage, ventilation, climatisation (CVC / HVAC) ; Installation, intégration, maintenance et réparation de panneaux solaires, installations photovoltaïques, onduleurs, micro-onduleurs, batteries, systèmes hybrides et de stockage ; Installation de stations de charge de véhicules électriques (IRVE) ; Installation et maintenance de systèmes de production d'énergie renouvelable (solaire, thermique, hybride, stockage, conversion) ; Audit, études techniques, ingénierie, diagnostic énergétique, conseils et accompagnement de projets solaires, électriques, climatiques ou thermiques. L'article 2 des statuts a été modifié en conséquence. Il a été décidé le Changement de dénomination sociale : La dénomination sociale devient : JEREMY SANCHEZ. L'article 3 des statuts a été modifié en conséquence. Ajout d'une enseigne. La société exercera désormais son activité sous l'enseigne : SANCHEZ ENERGIES ; Nomination du président : il a été nommé en qualité de président : SANCHEZ Jérémy, 65, chemin de Baluffe, 34300 AGDE, à compter du 20/12/2025. Démission du gérant : M. SANCHEZ Jérémy a démissionné de ses fonctions de sérant, à compter du 20/12/2025 suite à la modification de la forme juridique. Mention sera faite au RCS de BÉZIERS.

2—23393

AVIS

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Tribunal Judiciaire de BEZIERS
Procédures Collectives
93, av. du Président Wilson
34500 BEZIERS

Avis de dépôt de la liste des créances vérifiées concernant : Association TOUS CONTES FEES, demeurant 30 bis, rue du Muscat, 34420 PORTIRAGNES n° SIRET : 513 619 197 00017. Activité : autres organisations fonctionnant par adhésion volontaire (aide à la petite enfance) au tribunal judiciaire de BÉZIERS où les réclamations sont recevables dans un délai de trente jours à compter de la date de publication au BODACC.

15—23332

DISSOLUTION / CLÔTURE

OMS 34
société à responsabilité limitée
au capital de 50.000 €
siège social : 34110 FRONTIGNAN
64, avenue de la Méditerranée
RD 50
801 522 426 RCS MONTPELLIER

Par décision de l'associé unique du 30/11/2025 il a été décidé : d'approuver les comptes définitifs de la liquidation ; de donner quitus au liquidateur, M. OLIVER Jérôme demeurant 15, chemin des Cagaraches, 34110 FRONTIGNAN, pour sa gestion et décharge de son mandat ; de prononcer la clôture des opérations de liquidation à compter du 30/11/2025. Radiation au RCS de MONTPELLIER.

3—23296

SYTONIC
société civile
au capital de 304,9 €
Siège social : 34560 POUSSAN
2, rue de la République
394 377 865 RCS MONTPELLIER

Suivant PV des décisions de la collectivité des associés en date du 29/12/2025 dûment enregistré au SPFE de MONTPELLIER, il résulte que tous les associés de la SCI SYTONIC, après avoir approuvé le rapport de gestion du liquidateur, Monsieur Claude HERSOG, demeurant à SETE (34200) 6, quai Noël Guignon, ont décidé : - D'approuver les comptes de clôture et le rapport de gestion - Donner quitus au liquidateur et le décharger de son mandat - Prononcer la clôture des opérations de liquidation Et ce à compter du 29/12/2025. Le dépôt légal sera effectué au tribunal de commerce de MONTPELLIER.

Pour avis, le notaire.

3—23530

AVIS DE DISSOLUTION

Aux termes d'un PV du 21/12/2025 constatant les votes exprimés par consultation écrite des associés de **VIE PRATIQUE**, SAS au capital de 1.000 €, siège social : 45, rue Delteil, 34130 VALERGUES, RCS MONTPELLIER 828 605 816, il a été décidé la dissolution anticipée de la société en date du 21 décembre 2025 et sa mise en liquidation amiable sous le

régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. M. Sébastien BOY, demeurant 25, rue des Cyclamens 34970 LATTES, est nommé liquidateur pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif. Il est autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Siège de liquidation : 25, rue des Cyclamens, 34970 LATTES. Les correspondance, actes et documents concernant la liquidation devront être envoyées/notifiés à cette adresse. Les actes et pièces de la liquidation seront déposés au RCS MONTPELLIER.

Pour avis : le liquidateur.

3—23539

FONDS DE COMMERCE

SCP Th. SIGUIE - A. MORER
R. TORREGROSA - D. BERTHAUD
1, rue Honoré Euzet
34200 SETE
04.67.18.62.70 -
nota7@notaires.fr

Suivant acte reçu par Maître Thierry SIGUIE, notaire associé de la société civile Professionnelle « Th. SIGUIE, A. MORER, R. TORREGROSA et D. BERTHAUD notaires associés », titulaire d'un office notarial à SETE (Hérault), 1, rue Honoré Euzet, le 18 décembre 2025, dûment enregistré au SPFE de MONTPELLIER : Monsieur Bernard Christian BITOUN, époux de Madame Sylvie Christine Françoise DEDIEU, demeurant à FRONTIGNAN (34110) 26, avenue du Muscat résidence Bellevue D, immatriculé au registre national des entreprises sous le numéro 495 055 691. A cédé à : la société dénommée TAXI ECO-MEDITERRANEE, dont le siège est à FRONTIGNAN (34110) 22, rue de la Rose La Peyrade, identifiée au SIREN sous le numéro 752 734 368 et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de MONTPELLIER. Les éléments d'exploitation d'un fonds d'activité d'exploitant de taxi sis à SETE, que fait valoir personnellement Monsieur Bernard BITOUN, immatriculé au registre national des entreprises sous le numéro 495 055 691. La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de deux cent mille euros (200.000,00 eur) s'appliquant : sur les éléments incorporels à concurrence de soixante-cinq mille cent euros (65.100,00 eur), sur le matériel à concurrence de cinq cents euros (500,00 eur). Le cessionnaire est propriétaire du fonds cédé à compter du jour de la signature de l'acte. L'entrée en jouissance a été fixé au jour de la signature de l'acte. Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion, le notaire.

4—23301

RÉGIME MATRIMONIAL

Notaires
Etude de Maîtres L. VIALLA
E. DOSSA - L. MARILLAT
et F. THOORIS
Notaires associés
21, rue Foch et 72, bd Pénélope
MONTPELLIER (Hérault)

Informations concernant les époux Monsieur Michel BONNAVENC, retraité, et Madame Geneviève Marie Alberte ALBOUY, demeurant ensemble à MONTPELLIER (34070) 970, avenue du Pont Trinquat. Monsieur est né à CASTRES (81100) le 19 juin 1945. Madame est née à RODEZ (12000) le 6 juin 1945. Mariés à la mairie de MONTPELLIER (34000) le 9 août 1968 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable. Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification. Monsieur est de nationalité Française. Madame est de nationalité Française. Résidents au sens de la réglementation fiscale. Informations concernant la modification du régime matrimonial Apport à la communauté d'un bien propre appartenant à Madame Geneviève BONNAVENC. Acte contenant l'aménagement de régime matrimonial, reçu par Maître Loïc MARILLAT, notaire à MONTPELLIER, le 24 décembre 2025. Informations concernant l'opposition Oppositions à adresser, s'il y a lieu, dans les trois mois de la date de la parution du présent avis, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par exploit d'huissier, auprès de Maître Loïc MARILLAT notaire à MONTPELLIER (34000), 21 rue Foch, CS 69514.

Pour avis et mention :
Maître Loïc MARILLAT, notaire.

10—23371

TESTAMENT OLOGRAPHE

SCP Th. SIGUIE - A. MORER
R. TORREGROSA - D. BERTHAUD
1, rue Honoré Euzet
34200 SETE
04.67.18.62.70 -
nota7@notaires.fr

AVIS DE SAISINE
DE LEGATAIRE UNIVERSEL
DELAI D'OPPOSITION
Article 1007 du Code civil
Article 1378-1
Code de procédure civile
Loi n° 2016-1547
du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 22 mai 2024, Madame Yvette Céline Rose CANAUD-OLIVER, en son vivant retraitée, demeurant à MEZE (34140) 13 bis, avenue de Villeveyrac. Née à PIERRELATTE (26700), le 17 août 1932. Veuve de Monsieur André James Henri REDA et non remariée. Non liée par un pacte civil de solidarité. De nationalité Française. Résidente au sens de la réglementation fiscale. Décédée à SETE (34200) (France), le 27 novembre 2025. A consenti des legs universels. Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Thierry SIGUIE, notaire associé de la société civile professionnelle « Thierry SIGUIE, Aude MORER, Raphaële TORREGROSA et Damien BERTHAUD notaires associés », titulaire d'un office notarial à SETE (Hérault), 1, rue Honoré Euzet, le 17 décembre 2025, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine. Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Thierry SIGUIE, notaire à SETE, référence CRPCEN : 31032, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de MONTPELLIER de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament. En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

Pour insertion, le notaire.

11—23275

TRANSFORMATION DE SOCIÉTÉ

ANTIDOTE
société en nom collectif
au capital de 1.000 €
siège social : 34570 VAILHAUQUES
215, impasse de la Colline
831 930 391 RCS MONTPELLIER

Aux termes des décisions unanimes des associés du 16/12/2025, il a été décidé de transformer la société en SAS, sans création d'un être moral nouveau, à compter du 16/12/2025, et de nommer président la société HOLDING AT LAST, SASU au capital de 1.000 €, ayant son siège social 215, impasse de la Colline, 34570 VAILHAUQUES, 983 278 938 RCS de MONTPELLIER. Il a également été nommé directeur général la société HOLDING SLB, SASU au capital de 1.000 €, ayant son siège social 4, rue Georges Brassens, 34290 MONTBLANC, 983 259 276 RCS de BÉZIERS. Accès aux assemblées et vote : tout associé a le droit de participer aux décisions collectives et d'y voter, personnellement ou par man-

eleom avocats

SELARL ELEOM BEZIERS SETE
BP 54016 - 16, place Jean Jaurès, 34545 BEZIERS CEDEX
tél : 04.67.28.42.11
E.mail : beziers-sete@eleom-avocats.com
Site internet : www.eleom-avocats.com

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES
COMMUNE D'HEREPIAN - rue du Couvent d'Hérépian
UN IMMEUBLE AVEC JARDIN ET PISCINE
Mise à prix : 60.000 €
Visite le : **mardi 27 janvier 2026** à 10 h 00 SAS MAS LABORIE, Commissaires de Justice à BEZIERS

Le MARDI 03 FEVRIER 2026 à 11 heures
Juge de l'Exécution du tribunal judiciaire de BEZIERS
Palais de Justice, 93, avenue du Président Wilson, 34500 BEZIERS

A LA REQUETE DE :
Le FONDS COMMUN DE TITRISATION RECOVERY EUR (ci-après "FCT RECOVERY EUR") régi par les dispositions des articles L 214-168 à L 214-189 et R 214-217 à D 214-240 du Code monétaire et financier ayant pour société de gestion la société FRANCE TITRISATION, société par actions simplifiée dont le siège social est situé 1, boulevard Haussmann, 75009 PARIS, immatriculée au RCS PARIS sous le n° 353 053 531 et représenté par la société AXA BANQUE, société anonyme dont le siège social est situé 203/205, rue Carnot, 94138 FONTENAY-SOUS-BOIS, immatriculée au RCS CRÉTEIL sous le n° 542 016 993, prise en la personne de son représentant légal domicilié en cette qualité audit siège, agissant en tant que recouvreur.
Venant aux droits de la société AXA BANQUE en vertu d'un bordereau de cession de créances conforme aux dispositions du Code monétaire et financier en date 27/06/2024. Intervenant volontaire, créancier poursuivant,
Ayant pour avocat Maître Yannick CAMBON, membre de l'AIARPI ELEOM AVOCATS représentée par la SELARL d'Avocats ELEOM BEZIERS SETE,
Et pour avocat plaidant par Maître Frédéric PUGET, Avocat au barreau PARIS, structure d'exercice la SELARL PUGET LEOPOLD COUTURIER,

DESIGNATION :
COMMUNE D'HEREPIAN
Sur la parcelle cadastrée section A n° 3662 : un immeuble divisé en deux parties.
1ère partie : un coin cuisine -2 pièces -1 WC - 1 Salle d'eau.
2ème partie : 2 salles ont été aménagées.
Loi Carrez : 83,20 m².
Sur les parcelles cadastrées section A N^{os} 3728 et 3729 : situées au Sud de l'immeuble, un jardin avec piscine.
Occupée par un locataire commercial qui a refusé de communiquer une copie de son bail.
Renseignements s'adresser :
Au greffe du **Juge de l'Exécution** où le cahier des conditions de vente est déposé.
Au cabinet de la SELARL d'Avocats **ELEOM BEZIERS SETE** Avocat poursuivant la vente et rédacteur du cahier des conditions de vente.
Les enchères ne peuvent être portées que par un Avocat inscrit au barreau de BEZIERS.

dataire, ou à distance, par correspondance ou par voie électronique dans les conditions prévues par la loi et les statuts, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède. Transmission des actions : les actions, ainsi que tout titre de capital ou valeurs mobilières donnant accès au capital, ne peuvent être cédées, à quelque titre que ce soit, y compris entre associés, qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés. Modification du RCS de MONTPELLIER.

6—23291

TRIBUNAL JUDICIAIRE

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Tribunal Judiciaire de MONTPELLIER
Procédures Collectives
place Pierre Flotte
34000 MONTPELLIER

Par jugement en date du 18 décembre 2025, le tribunal judiciaire de MONTPELLIER a ouvert une procédure de liquidation judiciaire (résolution du plan) contre : SELARL SOCIETE D'AVOCATS WAROCQUIER, RCS MONTPELLIER 503 007 023, siège : 12, rue Emile Zola, 34000 MONTPELLIER. Liquidateur : SELARL AEGIS représentée par Maîtres Fouad HADDANI-AGDAY et Orlane GACHET, 6209, rue Las Sorbes, Rés Le Cythère B, 34000 MONTPELLIER. Les créances sont à déclarer auprès du liquidateur, dans les deux mois au plus tard de l'insertion à paraître au BODACC. Le greffier.

8—23487

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Tribunal Judiciaire de MONTPELLIER
Procédures Collectives
place Pierre Flotte
34000 MONTPELLIER

Par jugement en date du 18 décembre 2025, le tribunal judiciaire de MONTPELLIER a ouvert une procédure de redressement judiciaire contre : SCI GRIFFOUL CASTELNAUDARY, RCS MONTPELLIER 917 859

RAPPEL - AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE
COMMUNE DES AIRES

prescrivant une enquête publique relative à la déclaration de projet emportant mise en compatibilité n° 1
du plan local d'urbanisme de la commune des Aires
projet de relocalisation de l'usine Verniere
sur le site de la « vigne grande » sur la commune des Aires

Par arrêté en date du 5/12/25, le Président de la communauté de communes Grand Orb, a prescrit l'ouverture de cette enquête publique qui se déroulera :

- Du 29 décembre 2025 à 9 h au 16 janvier 2026 à 17 h, soit pendant 19 jours consécutifs à la Mairie des Aires, 2, place de l'Aire aux jours et heures habituels d'ouverture soit du lundi au vendredi de 9 h à 12 h 30.

Monsieur Jean Pierre BRACONNIER, a été désigné par le Tribunal Administratif de Montpellier en qualité de commissaire enquêteur et Monsieur François XICOLA, en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Dossier d'enquête

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête, visé par le commissaire enquêteur, comprenant toutes les pièces de modification du PLU ainsi que l'avis de l'autorité environnementale et le procès-verbal de l'examen conjoint avec l'Etat et les personnes publiques associées ou consultées sera consultable :

- En Mairie des Aires suivant les horaires d'ouverture précités
- A la communauté de communes aux horaires d'ouverture habituels,
- Sur le site internet de la communauté de communes comportant le registre dématérialisé et sur un poste informatique mis à la disposition du public en Mairie et à la communauté de communes.

Observations du public

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra consulter le dossier, consigner ses observations, faire des propositions ou contre-propositions :

- Sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, déposé en Mairie
- Par voie postale au commissaire enquêteur qui les annexera dans les meilleurs délais au registre après les avoir visé à l'adresse suivante : Monsieur le commissaire enquêteur, Mairie des Aires, 2, place de l'Aire, 34600 les Aires
- Par courrier électronique à plu-lesaires@democratie-active.fr ainsi qu'aux adresses courriels de la mairie des Aires et de la communauté de communes (mairie.lesaires@yahoo.fr ; urbanisme@grandorb.fr)
- Par voie électronique sur le site internet de la communauté de communes comportant le registre dématérialisé au lien suivant https://www.democratie-active.fr/plu-lesairese-web
- Auprès du commissaire enquêteur qui recevra en personne les observations et propositions du public lors de ses permanences en Mairie :
  - ► Mardi 30 décembre de 9 h à 12 h
  - ► Jeudi 8 janvier de 9 h à 12 h
  - ► Vendredi 16 janvier de 14 h à 17 h

Il pourra également recevoir sur rendez-vous toute personne qui en fera la demande dûment motivée.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la mairie des Aires dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête publique.

A l'expiration du délai d'enquête, le registre sera clos et signé par le commissaire enquêteur qui disposera alors de trente jours pour établir et transmettre son rapport et ses conclusions motivées dont les copies seront déposées à la Mairie et à la communauté de communes Grand Orb pour y être tenues à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Une publication sera également faite sur le site Internet de la communauté de communes.

Au terme de l'enquête publique, la communauté de communes se prononcera par délibération sur la reconnaissance d'intérêt général du projet portant ainsi mise en compatibilité du PLU des Aires.

DORIA AVOCATS

23 bis, rue Maguelone à MONTPELLIER
(tél 04.67.04.07.40)

AVIS SIMPLIFIE DE VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES
UNE MAISON D'HABITATION sise à **PIGNAN, 27, rue du Four de la Caux**, d'une superficie de 111,58 m² et 41,70 m² de surface annexe, cadastrée section AL n° 332 pour 1 a 47 ca et AL n° 335 pour 3 a 53 ca.

Occupée par les propriétaires.

MISE A PRIX : 180.000 €
OUTRE FRAIS, CLAUSES ET CONDITIONS DU CAHIER DES CONDITIONS DE VENTE

Visite des lieux organisée par la SELARL LE FLOCH BAILLON BICHAT, Commissaires de Justice à MONTPELLIER le 15 janvier 2026 à 9 heures.

ADJUDICATION LE LUNDI 2 FEVRIER 2026
à 14 heures et suivantes au besoin
au Palais de Justice de MONTPELLIER, place Pierre Flotte
salle N° 1 Auguste Comte

RENSEIGNEMENTS

DORIA AVOCATS, cabinet de Maître Vincent RIEU, Avocat associé (tél 04.67.04.07.40).

GREFFE DU TRIBUNAL JUDICIAIRE DE MONTPELLIER où le cahier des conditions de vente est déposé pour consultation (Réf dossier : 24/00128).

Les enchères ne sont reçues que par ministère d'avocat inscrit au barreau de MONTPELLIER et moyennant consignation par chèque de banque ou caution bancaire entre les mains de l'avocat, du 10ème de la mise à prix avec un minimum de 3.000 € et du montant des frais d'adjudication prévisibles.

DORIA AVOCATS

23 bis, rue Maguelone à MONTPELLIER
(tél 04.67.04.07.40)

AVIS SIMPLIFIE DE VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES
UNE MAISON D'HABITATION AVEC PISCINE sise à **JUVIGNAC, 7, rue Despina**, formant le lot n° 132 de la zone d'aménagement concertée dénommée « ZAC DES CONSTELLATIONS », d'une superficie de 145,94 m² et 69,05 m² de surface annexe, cadastrée section BP n° 358 pour 3 a 88 ca et CA n° 163 pour 12 a.

Occupée par le propriétaire.

MISE A PRIX : 300.000 €
OUTRE FRAIS, CLAUSES ET CONDITIONS DU CAHIER DES CONDITIONS DE VENTE

Visite des lieux organisée par la SELARL LE FLOCH BAILLON BICHAT, Commissaires de Justice à MONTPELLIER le **13 janvier 2026 à 9 heures**.

ADJUDICATION LE LUNDI 2 FEVRIER 2026
à 14 heures et suivantes au besoin
au Palais de Justice de MONTPELLIER, place Pierre Flotte
salle N° 1 Auguste Comte

RENSEIGNEMENTS

DORIA AVOCATS, cabinet de Maître Vincent RIEU Avocat associé (tél 04. 67.04.07.40).

GREFFE DU TRIBUNAL JUDICIAIRE DE MONTPELLIER où le cahier des conditions de vente est déposé pour consultation (Réf dossier : 24/00048).

Les enchères ne sont reçues que par ministère d'avocat inscrit au barreau de MONTPELLIER et moyennant consignation par chèque de banque ou caution bancaire entre les mains de l'avocat, du 10ème de la mise à prix avec un minimum de 3.000 € et du montant des frais d'adjudication prévisibles.

423, siège : 26, allée Jules Milhau, immeuble Le Triangle, 34265 MONTPELLIER CEDEX 2. Date de cessation des paiements : 04/12/2025. Mandataire de Justice : Maître Vincent AUSSEL demeurant 222, place Ernest Granier, 34000 MONTPELLIER. Les créances sont à déclarer auprès du mandataire, dans les deux mois au plus tard de l'insertion à paraître au BODACC. Le greffier.

8—23489

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Tribunal Judiciaire de MONTPELLIER
Procédures Collectives
place Pierre Flotte
34000 MONTPELLIER

Par jugement en date du 18 décembre 2025, le tribunal judiciaire de MONTPELLIER a ouvert une procédure de redressement judiciaire contre : SCI FOURCADE MARMANDE, RCS MONTPELLIER 895 071 264, siège : 26, allée Jules Milhau, immeuble le Triangle, 34265 MONTPELLIER. Date de cessation des paiements : 04/12/2025. Mandataire de Justice : Maître Vincent AUSSEL demeurant 222, place Ernest

---

CABINET D'AVOCATS CALAS-DAVID ANNOVAZZI
2, rue Maximilien Sully, Résidence l'Emergence - 34500 BEZIERS
(tél 04.67.28.22.54)

DORIA AVOCATS
23 bis, rue Maguelone - MONTPELLIER
(tél 04.67.04.07.40)

AVIS SIMPLIFIE DE VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

Dans un ensemble immobilier dénommé Résidence Physalis à **BEZIERS**, Zone d'aménagement concertée de la Courondelle, **531, boulevard Ernest Hemingway,** constituant l'ilot C3, le lot 125 : dans le bâtiment B, au premier étage, **UN APPARTEMENT DE TYPE 2**, d'une superficie de 37,32 m² (Loi Carrez) et 15,26 m² de surface annexe, le lot 124 : dans le bâtiment B, au premier étage, **UN CELLIER,** le lot 31 : en rez-de-jardin, **UN EMPLACEMENT DE STATIONNEMENT**, le tout cadastré section CZ n° 468 pour 57 a 75 ca.

Loués.

MISE A PRIX : 21.000 €
OUTRE FRAIS, CLAUSES ET CONDITIONS DU CAHIER DES CONDITIONS DE VENTE.

Visite des lieux organisée par Maître Elsie BOUSQUET, commissaire de Justice à GIGNAC le **5 février 2026 à 14 heures.**

ADJUDICATION LE MARDI 17 FEVRIER 2026
à 11 heures et suivantes au besoin
au Palais de Justice de BEZIERS, 93, avenue du Président Wilson

RENSEIGNEMENTS

DORIA AVOCATS, cabinet de Maître Vincent RIEU Avocat associé (tél 04.67.04.07.40).

GREFFE DU TRIBUNAL JUDICIAIRE DE BEZIERS où le cahier des conditions de vente est déposé pour consultation (Réf dossier : 24/00108).

Les enchères ne sont reçues que par ministère d'avocat inscrit au barreau de BEZIERS et moyennant consignation par chèque de banque ou caution bancaire entre les mains de l'avocat, du 10ème de la mise à prix avec un minimum de 3.000 € et du montant des frais d'adjudication prévisibles.

COMMUNE DE MUDAISON

RECOURS A LA PROCEDURE DE TRANSFERT D'OFFICE DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL DES VOIES PRIVEES DES LOTISSEMENTS .LE CLOS STE MARIE ET LES SERRES

Par arrêté en date du 23 décembre 2025, le Maire de Mudaison a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur le recours à la procédure de transfert d'office dans le domaine public communal des voies privées des lotissements Le Clos Ste Marie et les Serres.

Monsieur Philippe ORIGNY, Commissaire de Police Divisionnaire retraité, a été désigné en qualité de Commissaire Enquêteur.

L'enquête se déroulera en Mairie de Mudaison du jeudi 15 janvier 2026 à 09h30 au vendredi 30 janvier 2026 à 12 h 00 inclus aux jours et heures habituels d'ouverture du secrétariat, soit du lundi au vendredi de 08 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 00.

Le Commissaire Enquêteur recevra dans la salle de conseil municipal lors de permanences présentielles :

- Le 15 janvier 2026 de 09 h 30 à 12 h 00
- Le 30 janvier 2026 de 09 h 30 à 12 h 00

Pendant la durée de l'enquête publique, le dossier sera consultable en Mairie de Mudaison (sur support papier), et sur le site internet www.mudaison.fr (rubrique urbanisme).

Le public pourra formuler ses observations, soit en les consignant sur le registre ouvert en Mairie, soit en les adressant au Commissaire Enquêteur par voie postale en Mairie (Mairie de Mudaison - Monsieur Philippe ORIGNY - place de la République - 34130 MUDAISON) ou par voie électronique (m.urbanisme@mudaison.fr). Le Commissaire Enquêteur visera ces observations et les annexera au registre.

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du Commissaire Enquêteur pourront être consultés en Mairie de Mudaison aux heures habituelles d'ouverture du secrétariat pendant 1 an, et seront publiés sur le site internet www.mudaison.fr (rubrique urbanisme).

Le conseil municipal se prononcera par délibération sur l'approbation de la procédure du transfert d'office dans le domaine communal des voies privées des lotissements Le Clos Ste Marie et Les Serres, au vu des conclusions de l'enquête publique.

Le Maire, **Juan ORTEGA.**

CABINET D'AVOCATS CALAS-DAVID ANNOVAZZI
2, rue Maximilien Sully, Résidence l'Emergence - 34500 BEZIERS
(tél 04.67.28.22.54)

DORIA AVOCATS
23 bis, rue Maguelone - MONTPELLIER
(tél 04.67.04.07.40)

AVIS SIMPLIFIE DE VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES
UNE MAISON D'HABITATION sise à **MONTAGNAC, 1, rue de la Boucherie**, d'une superficie de 116,65 m² et 59,20 m² de surface annexe cadastrée section BR n° 204 pour 75 ca.

Occupée par la propriétaire.

MISE A PRIX : 20.000 €
OUTRE FRAIS, CLAUSES ET CONDITIONS DU CAHIER DES CONDITIONS DE VENTE.

Visite des lieux organisée par Maître Elsie BOUSQUET, commissaire de Justice à GIGNAC le **3 février 2026 à 10 heures.**

ADJUDICATION LE MARDI 17 FEVRIER 2026
à 11 heures et suivantes au besoin
au Palais de Justice de BEZIERS, 93, avenue du Président Wilson

RENSEIGNEMENTS

DORIA AVOCATS, cabinet de Maître Vincent RIEU Avocat associé (tél 04.67.04.07.40).

GREFFE DU TRIBUNAL JUDICIAIRE DE BEZIERS où le cahier des conditions de vente est déposé pour consultation (Réf dossier : 25/00020).

Les enchères ne sont reçues que par ministère d'avocat inscrit au barreau de BEZIERS et moyennant consignation par chèque de banque ou caution bancaire entre les mains de l'avocat, du 10ème de la mise à prix avec un minimum de 3.000 € et du montant des frais d'adjudication prévisibles.

---

eleom avocats

SELARL ELEOM BEZIERS SETE
BP 54016 - 16, place Jean Jaurès, 34545 BEZIERS CEDEX
tél : 04.67.28.42.11
E.mail : beziers-sete@eleom-avocats.com
Site internet : www.eleom-avocats.com

AVIS SIMPLIFIE DE VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES
Sur la commune de BEZIERS (34500) 61, rue des Zouaves
Lot n°3 du Lotissement Le Monseigneur
UNE MAISON D'HABITATION
cadastrée section HW n° 393
MISE PRIX : 100.000,00 €
Visite le : 23 janvier 2026 à 09 h 30
Maître Elsie BOUSQUET, commissaire de Justice à GIGNAC

Le MARDI 03 FEVRIER 2026 à 11 heures
Juge de l'Exécution du tribunal judiciaire de BEZIERS
Palais de Justice, 93, avenue du Président Wilson, 34500 BEZIERS

DESIGNATION

Il s'agit d'une maison élevée d'un étage sur rez-de-chaussée (mitoyenne sur un côté), avec terrasses, garage et place de stationnement.

L'ensemble est édifié sur une parcelle partiellement clôturée.

Les extérieurs ne sont pas terminés : pose du portillon, enduit des murs de clôture, carrelage terrasse, aménagement du jardin.

Présence également d'un abri de jardin bâti avec toiture en tuiles.

La maison se compose au rez-de-chaussée, d'une entrée avec dégagement, un séjour/cuisine équipée, une chambre avec salle d'eau, une salle de bain, un WC.

Un escalier carrelé permet d'accéder à l'étage où se trouve un dégagement desservant un bureau, trois chambres dont deux avec salle d'eau et un WC.

Une porte fenêtre ouvre sur une terrasse.

Le garage comprend une mezzanine.

Le chauffage est assuré par une climatisation réversible.

Renseignements s'adresser :

Au **greffe du Juge de l'Exécution** où le cahier des conditions de vente est déposé.

Au Cabinet de la **SELARL ELEOM BEZIERS SETE Avocat** poursuivant la vente après subrogation.

Les enchères ne pourront être portées que par un Avocat inscrit au Barreau de BEZIERS.

Granier, 34000 MONTPELLIER. Les créances sont à déclarer auprès du mandataire, dans les deux mois au plus tard de l'insertion à paraître au BODACC. Le greffier.

8—23492

MINISTÈRE DE LA JUSTICE
Tribunal Judiciaire de MONTPELLIER
Procédures Collectives
place Pierre Flotte
34000 MONTPELLIER

Par jugement en date du 18/12/2025, le tribunal judiciaire de MONTPELLIER a modifié le plan de redressement de : SCI SANGONIA-KOM, RCS MONTPELLIER 416 203 220, siège : 20, rue de la Lucque, Parc d'Activité La Garrigue, 34725 SAINT ANDRE DE SANGONIS. Commissaire à l'exécution du plan : Maitre Vincent AUSSEL 222, place Ernest Granier, 34000 MONTPELLIER. Le greffier.

8—23493

MINISTÈRE DE LA JUSTICE
Tribunal Judiciaire de MONTPELLIER
Procédures Collectives
place Pierre Flotte
34000 MONTPELLIER

Par jugement en date du 18 décembre 2025, le tribunal judiciaire de MONTPELLIER a prononcé la clôture pour insuffisance d'actif de M. Alain TERZULLI, agent commercial 10, Parc Club du Millénaire, 1025, rue Henri Becquerel, 34000 MONTPELLIER, RSAC MONTPELLIER 347 685 315, demeurant 9, rue Frédéric Mistral, Rés Californie appt 165, 34250 PALAVAS LES FLOTS. Le greffier.

8—23495

MINISTÈRE DE LA JUSTICE
Tribunal Judiciaire de MONTPELLIER
Procédures Collectives
place Pierre Flotte
34000 MONTPELLIER

Par jugement en date du 18 décembre 2025. Le tribunal judiciaire de MONTPELLIER a ouvert une procédure de liquidation judiciaire (conversion) contre : Monsieur Cyrille FERRAND. Activité : services administratifs combinés de bureau SIREN 802 740 670. Siège : 3, ter rue de la Guette, 34470 PEROLS. Liquidateur : SELARL BLEU SUD représentée par Maître Philippe PERNAUD. Adresse : 27, rue de l'Aiguillerie, 34000 MONTPELLIER.

Le greffier.

8—23510

DORIA AVOCATS
23 bis, rue Maguelone à MONTPELLIER
(tél 04.67.04.07.40)

AVIS SIMPLIFIE DE VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES
UNE MAISON D'HABITATION sise à **SAUTEYRARGUES**, lieudit la Condamine, **31, route du Camp des Serres,** d'une superficie de 93,44 m² et 40,60 m² de surface annexe, cadastrée section B n° 91 pour 13 a 95 ca.

Occupée par les propriétaires.

MISE A PRIX : 100.000 €

Avec faculté de baisse du quart puis de la moitié en cas de carence d'enchère

OUTRE FRAIS, CLAUSES ET CONDITIONS DU CAHIER DES CONDITIONS DE VENTE

Visite des lieux organisée par la SELARL LE FLOCH BAILLON BICHAT, Commissaires de Justice à MONTPELLIER le **18 janvier 2026 à 14 heures.**

ADJUDICATION LE LUNDI 2 FEVRIER 2026
à 14 heures et suivantes au besoin
au Palais de Justice de MONTPELLIER, place Pierre Flotte
salle N° 1 Auguste Comte

RENSEIGNEMENTS

DORIA AVOCATS, cabinet de Maître Vincent RIEU, Avocat associé (tél 04.67.04.07.40).

GREFFE DU TRIBUNAL JUDICIAIRE DE MONTPELLIER où le cahier des conditions de vente est déposé pour consultation (Réf dossier : 25/00108).

*Les enchères ne sont reçues que par ministère d'avocat inscrit au barreau de MONTPELLIER et moyennant consignation par chèque de banque ou caution bancaire entre les mains de l'avocat, du 10ème de la mise à prix avec un minimum de 3.000 € et du montant des frais d'adjudication prévisible*s.

Maître Claire LEFEBVRE Avocat
3, Cours Gambetta, 34000 MONTPELLIER
(tél 06.84.87.24.79)

AVIS SIMPLIFIE DE VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES
D'UN APPARTEMENT T2 ET STUDIO REUNIS au 2ème étage
38, quai de Bosc, 34200 SETE

Cadastré section BC466 le lot n° 4 et les 140/1.000èmes des parties communes générales.

D'une surface selon Loi Carrez de 73,04 m².

Le bien est inoccupé.

MISE A PRIX : 10.000 €

OUTRE FRAIS, CLAUSES ET CONDITIONS DU CAHIER DES CONDITIONS DE VENTE

La visite du bien aura lieu le **vendredi 16 janvier 2026 à 9 heures** à la diligence de Maître Patricia GIMENEZ, Commissaire de Justice à SETE.

ADJUDICATION le LUNDI 2 FEVRIER 2026
à 14 heures et suivantes au besoin
au Nouveau Palais de Justice de MONTPELLIER
place Pierre Flotte, salle «Auguste Comte»

Les enchères ne sont reçues que par ministère d'Avocat inscrit au Barreau du Tribunal Judiciaire de MONTPELLIER, moyennant consignation par chèque de banque du 10ème de la mise à prix et a minima 3.000 € et entre les mains du Conseil, d'une somme équivalente au montant des frais d'adjudication prévisibles.

Le cahier des conditions de vente de l'immeuble peut être consulté :

Au Greffe du Tribunal Judiciaire de MONTPELLIER du mardi au jeudi de 9 h 30 à 11 h 30, et de 13 h 30 à 16 h.

Au Cabinet de **Maître Claire LEFEBVRE,** Avocat à MONTPELLIER - par mail claire@lefebvre-avocat.eu - sur le site AVOVENTES.fr

eleom avocats
SELARL ELEOM BEZIERS SETE
BP 54016 - 16, place Jean Jaurès, 34545 BEZIERS CEDEX
tél : 04.67.28.42.11
E.mail : beziers-sete@eleom-avocats.com
Site internet : www.eleom-avocats.com

AVIS SIMPLIFIE DE VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES
COMMUNE D'AGDE - Résidence VILLA ROCHELONGUE
46, route de Rochelongue
APPARTEMENT DE TYPE 3 - GARAGE ET PARKING
MISE A PRIX : 100.000,00 € (Cent mille euros)
Visite le : mardi 27 janvier 2026 à 14 h
SAS MAS LABORIE, Commissaires de Justice à BEZIERS

Le MARDI 03 FEVRIER 2026 à 11 heures
Juge de l'Exécution du tribunal judiciaire de BEZIERS
Palais de Justice, 93, avenue du Président Wilson, 34500 BEZIERS

DESIGNATION

Sur le Territoire de la Commune D'AGDE - Département de l'Hérault

Dans un ensemble immobilier dénommé « VILLA ROCHELONGUE » en cours de construction soumis au régime de la copropriété.

Figurant au cadastre rénové de ladite commune sous les références suivantes :

SECTION	NUMERO	LIEUDIT	CONTENANCE
LN	358	46, route de Rochelongue	21 a 10 ca

Et plus particulièrement, les biens et droits immobiliers ci-après.

LOT NUMERO TRENTE DEUX (32)

Au deuxième étage, un appartement de type T3, d'une superficie approximative de 55,20 m2, portant le numéro 21 au plan, comprenant:

Cuisine, séjour, deux chambres avec placard, salle de bains, cellier, wc, et dégagement.

Une terrasse d'une superficie approximative de 11 m2

Et les 331/10.000èmes des parties communes générales de la copropriété

Et les 737/10.000èmes des tantièmes et charges spéciales au bâtiment A 1.

Et les 52/1.000èmes des charges d'ascenseur.

Et les 82/1.000èmes des charges de VMC du bâtiment A 1.

Et les 33/990èmes des charges d'antennes TV

LOT NUMERO SIX (06)

Au rez-de-chaussée, un garage d'une superficie approximative de 15,78 m2 portant le numéro G9 au plan.

Et les 39/10.000èmes des parties communes générales de la copropriété.

Et les 87/10,000èmes des tantièmes et charges spéciales au bâtiment A 1

Et les 22/990èmes des charges de portail d'entrée extérieur.

LOT NUMERO DEUX CENT QUINZE (215)

Un parking à ciel ouvert d'une superficie approximative de 12 m2 portant le numéro P3 du plan.

Et les 13/10.000èmes des parties communes générales de la copropriété

Et les 22/990èmes des charges de portail d'entrée extérieur.

REGLEMENT DE COPROPRIETE ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION

L'ensemble immobilier dont dépendent les biens et droits immobiliers objet des présentes est placé sous le régime de la copropriété suivant acte dressé par Maitre Jean-Luc LOUBET, notaire à AGDE (Hérault), le 05 avril 2006 dont une copie authentique a été publiée au deuxième bureau des hypothèques de BEZIERS, le 26 avril 2006 volume 2006P numéro 3583.

Loi Carrez : 55,76 m², Garage : 16.16 m².

Occupée par une locataire (loyer de 635,03 € + 93 € de charges).

Renseignements s'adresser :

Au greffe du **JEX de BEZIERS** où le cahier des conditions de vente est déposé.

Au Cabinet de la SELARL d'Avocats **ELEOM BEZIERS SETE** Avocat poursuivant la vente et rédacteur du cahier des conditions de vente.

Les enchères ne pourront être portées que par un Avocat inscrit au Barreau de BEZIERS.

SCP PIJOT POMPIER MERCEY, Avocat à la Cour
Le Patio de Montimaran, 13, rue du Docteur Fléming - BEZIERS
(tél 04.67.62.98.43)

DORIA AVOCATS
23 bis, rue Maguelone, 34000 MONTPELLIER (tél 04.67.04.07.40)

AVIS SIMPLIFIE DE VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

Dans un ensemble immobilier à **AGDE, 7, rue des Lassusses**, consistant en une maison d'habitation élevée de trois étages sur rez-de-chaussée à usage commercial avec cave en sous-sol et grenier au-dessus le lot 3 : au premier étage, **UN APPARTEMENT** divisé en deux appartements, d'une superficie, pour l'appartement à droite du pallier, de 33,00 m² sur une surface au sol totale de 55 m² et d'une superficie, pour l'appartement à gauche du pallier, de 31,20 m² (Loi Carrez), le tout cadastré section LI n° 40 pour 95 ca.

Il est inoccupé.

MISE A PRIX : 20.000 €
OUTRE FRAIS, CLAUSES ET CONDITIONS DU CAHIER
DES CONDITIONS DE VENTE
Visite des lieux organisée par la SAS HMC LEGAL,
commissaire de Justice à CARCASSONNE le **21 janvier 2026 à 10 heures**

ADJUDICATION LE MARDI 3 FEVRIER 2026
à 11 heures et suivantes au besoin
au Palais de Justice de BEZIERS, 93, avenue du Président Wilson

RENSEIGNEMENTS :

DORIA AVOCATS, cabinet de Maître Vincent RIEU, Avocat associé (tél 04.67.04.07.40).

GREFFE DU TRIBUNAL JUDICIAIRE DE BEZIERS où le cahier des conditions de vente est déposé pour consultation (Réf. dossier : 25/00055).

Les enchères ne sont reçues que par ministère d'avocat inscrit au barreau de BEZIERS et moyennant consignation par chèque de banque ou caution bancaire entre les mains de l'avocat, du 10èmes de la mise à prix avec un minimum de 3.000 € et du montant des frais d'adjudication prévisibles.

Maître Laurent SALLELES, AVOCAT
6, rue Paladilhe - MONTPELLIER
contact@salleles-avocats.fr / - tél. 04.48.19.03.53

AVIS SIMPLIFIE DE VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES
EN UN LOT
SUR LA COMMUNE DE MONTARNAUD
UN DOMAINE dénommé « MAS DIEU »
d'une surface totale de 10 ha 1 a 81ca
MISE A PRIX : 300.000 €
OUTRE FRAIS, CLAUSES ET CONDITIONS DU CAHIER
DES CONDITIONS DE VENTE
Visite : le 19 janvier 2026 à 9 heures

ADJUDICATION LE LUNDI 2 FEVRIER 2026
à 14 heures et suivantes au besoin
Tribunal Judiciaire de MONTPELLIER
place Pierre Flotte, Salle Auguste Comte

RENSEIGNEMENTS

- **GREFFE DU TRIBUNAL JUDICIAIRE DE MONTPELLIER,** où le cahier des conditions de vente est déposé pour consultation (Réf. dossier : 25/00123).
- Maître Laurent SALLELES, contact@salleles-avocats.fr / - tél. 04.48.19.03.53.

Les enchères ne sont reçues que par le ministère d'avocat et moyennant consignation par chèque de banque ou caution bancaire entre les mains de l'avocat, du 10ème de la mise à prix et du montant des frais d'adjudication prévisibles.

Maître Isabelle MERLY-CHASSOUANT, AVOCAT
6, rue Paladilhe - 34000 MONTPELLIER
Tél : 04.67.63.64.65 - contact@merly-avocat.fr

AVIS SIMPLIFIE DE VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES
EN UN LOT
SUR LA COMMUNE DE MONTPELLIER

Dans un ensemble immobilier situé **20, rue des Orchidées** cadastré section ET n° 103 **UN APPARTEMENT T3** de 62,65 m2.

Libre.

MISE A PRIX : 67.000 €
OUTRE FRAIS, CLAUSES ET CONDITIONS DU CAHIER
DES CONDITIONS DE VENTE
Visite : 15 janvier 2026 à 14 heures

ADJUDICATION LE LUNDI 2 FEVRIER 2026
à 14 heures et suivantes au besoin
Tribunal Judiciaire MONTPELLIER
place Pierre Flotte, Salle Auguste Comte

RENSEIGNEMENTS

- **GREFFE DU TRIBUNAL JUDICIAIRE DE MONTPELLIER,** où le cahier des conditions de vente est déposé pour consultation (Réf. dossier : 25/00067).
- **Maître Isabelle MERLY-CHASSOUANT,** contact@merly-avocat.fr / 04.67.63.64.65.

Les enchères ne sont reçues que par le ministère d'avocat et moyennant consignation par chèque de banque ou caution bancaire entre les mains de l'avocat, du 10ème de la mise à prix et du montant des frais d'adjudication prévisibles.

Maître Isabelle MERLY-CHASSOUANT, AVOCAT
6, rue Paladilhe - 34000 MONTPELLIER
Tél : 04.67.63.64.65 - contact@merly-avocat.fr

AVIS SIMPLIFIE DE VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES
EN UN LOT
SUR LA COMMUNE DE MONTPELLIER

Dans un ensemble immobilier situé **20, rue des Orchidées** cadastré section ET n° 103 **UN APPARTEMENT STUDIO** de 20,12 m2.

Bail en cours.

MISE A PRIX : 34.000 €
OUTRE FRAIS, CLAUSES ET CONDITIONS DU CAHIER
DES CONDITIONS DE VENTE
Visite : 19 janvier 2026 à 14 heures

ADJUDICATION LE LUNDI 2 FEVRIER 2026
à 14 heures et suivantes au besoin
Tribunal Judiciaire MONTPELLIER
place Pierre Flotte, Salle Auguste Comte

RENSEIGNEMENTS

- **GREFFE DU TRIBUNAL JUDICIAIRE DE MONTPELLIER,** où le cahier des conditions de vente est déposé pour consultation (Réf. dossier : 25/00066).
- **Maître Isabelle MERLY-CHASSOUANT,** contact@merly-avocat.fr / 04.67.63.64.65.

Les enchères ne sont reçues que par le ministère d'avocat et moyennant consignation par chèque de banque ou caution bancaire entre les mains de l'avocat, du 10ème de la mise à prix et du montant des frais d'adjudication prévisibles.

Gardez un œil
sur vos partenaires
et sur vos concurrents !

herault-tribune.com

L'Hérault Juridique
& Économique
archive
les annonces légales
publiées dans l'Hérault.

ANNONCES LÉGALES ET JUDICIAIRES

Ministère de la culture et de la communication
Arrêté du 16 décembre 2024
modifiant l'arrêté du 19 novembre 2021 relatif au tarif annuel et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales
Pour le département de l'**Hérault**, le tarif au caractère est fixé à 0,187 €
hormis pour les constitutions et les modifications pour lesquelles les tarifs sont forfaitaires (nous consulter)
Les modifications multiples restent facturées au caractère

Cahier d'annonces légales du 8 janvier 2026

CONSTITUTION

Notaires de France
Maîtres VIALLA - DOSSA MARILLAT - THOORIS
Notaires associés
21, rue Foch
34000 MONTPELLIER

IMMATRICULATION

Suivant acte reçu par Maître Emmanuel DOSSA, notaire à MONTPELLIER (Hérault), il a été constitué une SARL dénommée : **5B SYNERGIE**. Objet social : l'acquisition, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (avec ou sans division) de tous biens et droits immobiliers. Sigle : néant. Siège social : 380, boulevard du Couchant à SAINT-GELY-DU-FESC (34980). Capital : 500,00 €. Gérance : Monsieur Christian BOUTONNET, et Madame Martine PARRA épouse BOUTONNET, demeurant ensemble 380, boulevard du Couchant à SAINT-GELY-DU-FESC (34980). Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de MONTPELLIER.

1—23675

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous-seing privé en date du 7 janvier 2026 il a été constitué une société par actions simplifiée présentant les caractéristiques suivantes : Dénomination : **L.O.H** Siège social : 53, allée des Jardins, 34280 LA GRANDE-MOTTE. Enseigne : MANE. Objet : salon de coiffure, prestations techniques haut de gamme (balayages, soins, extensions, coloration) vente de produits capillaires associés. Durée : 50 années à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés. Capital : 1.000 euros en 10 actions de 100 euros chacune. Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives personnellement ou par mandataire quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, sur simple justification de son identité des lors que ses titres sont inscrits à un compte ouvert à son nom. Transmissions des actions : la cession d'actions à un tiers est soumise à l'agrément préalable de la société. Présidence : Madame OLLIVIER HENRY Laura, domiciliée : 695, avenue du Général Leclerc, résidence Les Tortues, 34280 LA GRANDE-MOTTE.

Pour avis.

1—23823

MODIFICATION

ALLO.SOLAR
société par actions simplifiée unipersonnelle
au capital de 1500000 €
siège social : 34550 BESSAN
3, mail de la Méditerranée
839 440 088 RCS BEZIERS

CHANGEMENT DE PRESIDENT

Aux termes d'une décision en date du 23 décembre 2025, à compter du 1er janvier 2026, l'associé unique a décidé de nommer en qualité de président NOOVENGY SAS, sise 151, bd Victor Hugo, 92110 CLICHY, immatriculé au greffe de NANTERRE sous le numéro 890 956 527, en remplacement de SAS 7NMAK HOLDING. Mention sera portée au RCS de BEZIERS.

2—23857

SCI PAT RIC
SCI
au capital de 1.524,49 €
siège social : 34500 BEZIERS
plaine Saint Pierre
Domaine Saint Pierre Le Vieux
CR 53
380 571 356 RCS BEZIERS

Aux termes de l'AGE en date du 16/12/2025 les associés ont nommé co-gérant à compter de ce jour Monsieur PONT Ludovic, demeurant 73, rue Marcel Achard, 34130 MAUGUIO en remplacement de M. PONT Patrice, co-gérant démissionnaire au 15/12/2025 Mention au RCS de BEZIERS

2—23557

GROUPE etc
ETC
2, rue des Ardoisiers
58200 COSNE-COURS-SUR-LOIRE

COUVOREFAM
SC
au capital de 1129010 €
siège social : 34200 SETE
478, chemin de la Craque
817 449 804 RCS MONTPELLIER

Par assemblée générale extraordinaire du 01/12/2025, le siège social a été transféré au 10, chemin des Peyrières, 34540 BALARUC-LES-BAINS, à compter du 01/12/2025. Pour avis.

2—22316

Marion HUBERT
AVOCAT
Fiscalité & Droit des Affaires
521, rue G. Méliès - 7@center
L'Altis, 34000 MONTPELLIER
04.11.93.70.80

ALIENOR ASSISTANCE A DOMICILE
SARL
au capital de 30.000 €
siège social : 69006 LYON
89, rue de Créqui
487 464 158 RCS LYON

Suivant un PV d'AGE du 22/12/2025, il a été décidé de transférer le siège social de l'adresse 89, rue de Créqui, 69006 LYON à l'adresse Immeuble le Trident, Zone Fréjorgues Ouest, 1115, rue Hélène Boucher, 34130 MAUGUIO à compter de cette date. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence. Gérant : Guillaume RICHARD demeurant 12, rue Haureau, 72000 LE MANS. Inscription modificative aux RCS de LYON et MONTPELLIER.

Pour avis.

2—23779

EJB PROMOTION
SAS
au capital de 1.000 €
siège social : 34320 MARGON
3, rue Auguste Genies
951 991 702 RCS BEZIERS

Aux termes des décisions de l'associé unique du 23/05/2025, la société LALI, SARL au capital de 472390 €, ayant son siège social 1 rue Auguste Genies 34320 MARGON, 893 630 699 RCS de BÉZIERS représentée par M. BALMISA Jonathan a été nommée président en remplacement de Mme PICANCO Estelle, président démissionnaire à compter de ce jour. Mention au RCS de BÉZIERS

2—23569

La SAS **SINA** au capital de 400 € dont le siège social est situé au 587, chemin du Châlon, 07430 SAINT CLAIR Immatriculée au RCS d'AUBENAS sous le numéro siren: 939 055 141, a pris la décision suivante aux termes d'une délibération en date du 19 décembre 2025 lors de l'assemblée générale extraordinaire de créer une succursale au Mas Saint Jean, chemin de Carlencas, 34600 BEDARIEUX. La succursale aura pour objet la sécurité incendie en proposant à des particuliers, des entreprises, des commerces, des collectivités... des agents SSIAP 1, 2 et 3, agent d'accueil, formation incendie et secours à la personne.

2—23529

Gardez un œil
sur vos partenaires
et sur vos concurrents !

herault-tribune.com

L'Hérault Juridique
& Économique
archive
les annonces légales
publiées dans l'Hérault.

DISSOLUTION / CLÔTURE

Marion HUBERT
AVOCAT
Fiscalité & Droit des Affaires
521, rue G. Méliès - 7@center
L'Altis, 34000 MONTPELLIER
04.11.93.70.80

MOUGRESY
société civile immobilière
au capital de 1.000 €
siège social : 34070 MONTPELLIER
48, rue Claude Balbastre
bâtiment Camargue - entrée 4
807 384 441 RCS MONTPELLIER

AVIS DE DISSOLUTION

Suivant une AGE du 26/12/2025, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable à compter de cette date. M. Jean-Noël CHARPENTIER, demeurant 51, place Jules Valles, 34000 MONTPELLIER a été désigné liquidateur et il a été mis fin à ses fonctions de gérant. Le siège de la liquidation est fixé au 48, rue Claude Balbastre, 34070 MONTPELLIER, adresse à laquelle la correspondance, les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce de MONTPELLIER en annexe au RCS.

3—23580

FIAT LUX
SASU
au capital de 1 €
siège social :
34120 NEZIGNAN-L'EVEQUE
1, ZAC Domaine de la Figueraie
909 439 259 RCS BEZIERS

L'assemblée générale extraordinaire du 29/12/2025 a décidé la dissolution volontaire de la société à compter du 31/12/2025. Elle a nommé pour une durée illimitée en qualité de liquidateur Monsieur CORELLA Marcel, demeurant 1 ZAC Domaine de la Figueraie, 34120 NEZIGNAN L'EVEQUE et a fixé le siège de la liquidation au siège social de la société. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes relatifs à la liquidation devront être notifiés. Le dépôt des actes et des pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Ttribunal de commerce BEZIERS.

Marcel CORELLA.

3—23508

FONDS DE COMMERCE

Notaire
Maître Amélie DEULLENS
Notaire associé
28, cours Jean Jaurès
34120 PEZENAS

CESSION
DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Maître Amélie DEULLENS, notaire à PEZENAS, le 19/12/2025, enregistré au Service des Impôts de BEZIERS 2. Madame LAFON Myriam, Pierrette, Paule, commerçante saisonnière, épouse de Monsieur SOUTOU Serge, Pierre, Pascal, demeurant à VILLEVEYRAC (34560), 16, route de Montagnac. Avec l'intervention de son époux, a cédé à la société dénommée LA PETITE CAVE, société à responsabilité limitée, au capital de 3.000 €, dont le siège social est à AGDE (34300), 13, rue des Ecoles, RCS BEZIERS 994 380 673, d'un fonds de commerce de vente de vins muscat bibelots produits régionaux. Exploité à AGDE (34300), 18, avenue François Mas, pour lequel le cédant est identifié sous le numéro SIREN 331 780 205 et immatriculé au RCS de BEZIERS. Moyennant le prix principal de 40.000 €. Entrée en jouissance le 1er janvier 2026. Les oppositions seront reçues par Maître Amélie DEULLENS, notaire associée à PEZENAS (34120), 28, cours Jean Jaurès, où domicile a été élu à cet effet, dans les dix jours suivant la dernière en date de la présente insertion et de la publication au Bulletin officiel des Annonces Civiles et Commerciales (BODACC).

4—23639

Par acte SSP en date à MONTPELLIER du 01/03/2024 et à LYON du 18/04/2024 la société ENI FRANCE SARL, devenue Enilive France Sarl, au capital de 56.800.000 €, dont le siège est à LYON (69007) 12, avenue Tony Garnier, immatriculée au RCS LYON 969 502 004 a confié à la société «RIMBAUD SERVICES», SARL au capital de 10.000 €, dont le siège social est à MONTPELLIER (34080) 544, avenue Paul Rimbaud, immatriculée au RCS MONTPELLIER 488 861 451 l'exploitation d'un fonds de commerce de station service et activités annexes sis à MONTPELLIER (34080) 544, avenue Paul Rimbaud connu sous l'enseigne ENI RIMBAUD, en qualité de mandataire pour la vente des carburants et tout produit énergétique, en qualité de locataire gérant pour les autres produits, services et activités diversifiés, lubrifiants et gaz liquéfiés quand ils ne sont pas utilisés comme source d'énergie. Ce contrat d'une durée déterminée de 03 ans a pris effet le 01/03/2024 .Cette location gérance a été faite aux conditions ordinaires à la société «RIMBAUD SERVICES» seule responsable à l'exclusion de la société bailleresse de tous engagements quelconques qu'elle pourrait prendre à l'égard des tiers.

4—23880

Par acte SSP en date à BEZIERS du 01/03/2024 et à LYON du 18/04/2024 la société ENI FRANCE SARL, devenue Enilive France Sarl, au capital de 56 800 000 €, dont le siège est à LYON (69007) 12, avenue Tony Garnier, immatriculée au RCS LYON 969 502 004 a confié à la société «RIMBAUD SERVICES», SARL au capital de 10 000 €, dont le siège social est à MONTPELLIER (34080) 544, avenue Paul RIMBAUD immatriculée au RCS MONTPELLIER 488 861 451 l'exploitation d'un fonds de commerce de station service et activités annexes sis à BEZIERS (34500) 159, route de Pézenas connu sous l'enseigne ENI BEZIERS PEZENAS, en qualité de mandataire pour la vente des carburants et tout produit énergétique, en qualité de locataire gérant pour les autres produits, services et activités diversifiés, lubrifiants et gaz liquéfiés quand ils ne sont pas utilisés comme source d'énergie. Ce contrat d'une durée déterminée de 03 ans a pris effet le 01/03/2024. Cette location-gérance a été faite aux conditions ordinaires à la société «RIMBAUD SERVICES» seule responsable à l'exclusion de la société bailleresse de tous engagements quelconques qu'elle pourrait prendre à l'égard des tiers.

4—23885

RAPPEL - AVIS D'ENQUÊTES PUBLIQUES PREALABLES

PRÉFET DE L'HÉRAULT

à la déclaration d'utilité publique et à la cessibilité des parcelles nécessaires au projet d'extension de la ZAE L'Audacieuse Nord sur la commune de Magalas.

Il sera procédé durant 33 jours consécutifs, du lundi 5 janvier 2026 à 9 h 00 au vendredi 6 février 2026 à 17 h 00, sur la commune de Magalas, à une procédure d'enquêtes publiques préalables à la déclaration d'utilité publique et à la cessibilité des parcelles nécessaires au projet d'extension de la ZAE L'Audacieuse Nord sur la commune de Magalas.

Madame Brigitte GIORDANO-PINET a été désignée en qualité de commissaire enquêtrice par la présidente du Tribunal Administratif de Montpellier. Monsieur Jean JORGE a été désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant par la même présidente.

Dossier d'enquête :

Un dossier d'enquêtes conjointes sera déposé, pendant 33 jours consécutifs, du lundi 5 janvier 2026 à 9 h 00 au vendredi 6 février 2026 à 17 h 00, afin que chacun puisse en prendre connaissance durant les jours et heures d'ouverture dans la mairie de la commune désignée ci-dessous :

Commune	Adresse	Horaires d'ouverture
Magalas, siège des enquêtes	Mairie, 1,La Promenade 34480 Magalas	Du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 15 h 00 à 18 h 00 Le vendredi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00

Le public pourra déposer ou transmettre ses observations et propositions durant les enquêtes du lundi 5 janvier 2026 à 9 h 00 au vendredi 6 février 2026 à 17 h 00 :

- sur les registres d'enquêtes déposés dans la mairie de Magalas, aux horaires susvisés :
  - ► registre de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique,
  - ► registre de l'enquête préalable à la déclaration de cessibilité des parcelles par voie d'expropriation,
- par écrit à la commissaire enquêtrice à l'adresse suivante :

Madame la Commissaire Enquêtrice
« Extension ZAE L'Audacieuse Nord »
Mairie
1, La Promenade, 34480 Magalas,

- auprès de la commissaire enquêtrice qui recevra les observations et propositions du public lors de ses permanences en mairie aux horaires suivants :

Commune	Permanences
Magalas, siège des enquêtes	- mercredi 7 janvier 2026 de 14 h 00 à 17 h 00 - mardi 20 janvier 2026 de 9 h 00 à 12 h 00 - vendredi 6 février 2026 de 14 h 00 à 17 h 00

Elle pourra également recevoir, sur rendez-vous, toute personne qui en fera la requête dûment motivée.

Il n'est pas prévu que le public communique ses observations par voie électronique.

Toute personne en faisant la demande auprès de la Préfecture (Direction des Relations avec les Collectivités Locales - Bureau de l'Environnement) pourra obtenir à ses frais, communication du dossier.

Les décisions prises par le préfet de l'Hérault susceptibles d'intervenir à l'issue de la procédure, sont la déclaration d'utilité publique du projet d'extension de la ZAE L'Audacieuse Nord sur la commune de Magalas et la cessibilité des immeubles bâtis ou non bâtis nécessaires au projet, soit des refus.

TESTAMENT OLOGRAPHE

Notaire
SELARL Sophie ROUSSEL
Notaire
2, boulevard René Tulet
34560 POUSSAN

Par testament olographe du 18 janvier 2016, M. Guy Auguste TORRE, en son vivant retraité, ayant demeuré à MEZE (Hérault) 1, rue des Pommettes, décédé à CASTELNAU LE LEZ (Hérault) le 13 août 2025 a institué un ou plusieurs légataires universels. Ce testament a été déposé au rang des minutes de Me Sophie ROUSSEL, notaire à POUSSAN (Hérault), suivant procès-verbal, le 3 octobre 2025, dont la copie authentique a été reçue par le greffe du TGI de MONTPELLIER. Les oppositions pourront être formées auprès de Me Sophie ROUSSEL notaire à POUSSAN (Hérault), chargée du règlement de la succession.

Pour avis,
Maître Sophie ROUSSEL-GARCEAU

11—23772

RÉGIME MATRIMONIAL

SCP V. NICOLAS & R. MERLE
NOTAIRES ASSOCIES
rue du 8 Mai 1945 - BP 108
34140 MEZE
04.67.43.80.21 -
office34026.meze@notaires.fr

AMENAGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL PAR APPORT D'UN BIEN PROPRE A LA COMMUNAUTE

Aux termes d'un acte reçu par Maître Vanessa NICOLAS Notaire à MEZE (34000), 1, rue du 8 Mai 1945, le 5 janvier 2026, à la requête des époux ci-après identifiés : Monsieur Joseph, Louis ANASTASIO, pêcheur, né à SETE (34200), le 24 août 1964, et Madame Pascale, Paule ROUZIER, gérante de société, son épouse, née à MONTPELLIER (34000), le 16 avril 1968, demeurant ensemble à SETE (34200), 22, allée Jules Valéry, mariés sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union célébrée à la mairie de MONTBAZIN (34560), le 8 juillet 1989. Lesquels, faisant usage de la faculté offerte par l'article 1397 du code civil, ont convenu dans l'intérêt de la famille, d'aménager leur régime matrimonial en adoptant une stipulation d'apport de biens et droits immobiliers propres, dépendant d'un immeuble sis à SETE (34200), 5, allée du Grand Pavois, cadastré section AN N° 486 Lieudit « 28, promenade Jean-Baptiste Marty » pour 89 a 21 ca, soit les lots N° 1554 et 264, par Monsieur Joseph ANASTASIO à la communauté ANASTASIO/ROUZIER. Les oppositions pourront être faites dans un délai de trois mois et devront être notifiées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte de commissaire de Justice à Maître Vanessa NICOLAS, notaire à MEZE (34140), 1, rue du 8 Mai 1945. En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial à Monsieur le juge aux affaires familiales du tribunal judiciaire compétent.

Vanessa NICOLAS, notaire signé.

10—23836

AMENAGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Sophie DELATTE, notaire associé, membre de la société à responsabilité limitée dénommée "NOTAIRES DE LA COUPOLE", titulaire d'un office notarial à GRENOBLE, 6 rue Denfert Rochereau, le 24 décembre 2025 M. Emmanuel François Marie LIZEE, ingénieur, et Mme Céline Armelle Marie BUTRUILLE, juriste, demeurant ensemble à MONTPELLIER (34000) 4, rue Fournarie, mariés à la mairie de MONTANAY (69250) le 9 novembre 1996 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable. Ont décidé d'aménager leur régime matrimonial par adjonction d'une clause de préciput au profit du conjoint en cas de dissolution de la communauté par décès. Les oppositions pourront être faites dans le délai de trois mois et devront être notifiées, par lettre

---

SCP PIJOT POMPIER MERCEY, Avocat à la Cour
Le Patio de Montimaran, 13, rue du Docteur Fléming - BEZIERS
(tél 04.67.62.98.43)
DORIA AVOCATS
23 bis, rue Maguelone, 34000 MONTPELLIER (tél 04.67.04.07.40)

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

Dans un ensemble immobilier à **BEZIERS, 29 rue Casimir Péret,** le lot 3 : au rez-de-chaussée, **UN APPARTEMENT,** le lot 4 : au premier étage, une chambre, le tout d'une superficie privative de 35,32 m² et d'une superficie totale de 45,00 m², cadastré section PY n° 140 pour 01 a 92 ca.

Occupé à titre gratuit.

MISE A PRIX : 20.000 €
OUTRE FRAIS, CLAUSES ET CONDITIONS DU CAHIER DES CONDITIONS DE VENTE

Visite des lieux organisée par Maître Elsie BOUSQUET, commissaire de Justice à GIGNAC le **5 février 2026 à 9 heures 30.**

ADJUDICATION LE MARDI 17 FEVRIER 2026
à 11 heures et suivantes au besoin
au Palais de Justice de BEZIERS, 93, avenue du Président Wilson

A la requête de :
Monsieur le Chef de Poste du SERVICE DES IMPOTS DES PARTICULIERS OUEST HERAULT, domicilié ès-qualités, en ses bureaux sis 9, avenue Pierre Verdier 34529 BEZIERS CEDEX,

ayant pour avocat :
- SCP PIJOT POMPIER MERCEY, Avocat à la Cour, Le Patio de Montimaran, 13, rue du Docteur Fléming à BEZIERS (tél 04.67.62.98.43).
- SCP DORIA AVOCATS, Avocats à la Cour, 23 bis, rue Maguelone à MONTPELLIER (tél 04.67.04.07.40).

RENSEIGNEMENTS :

DORIA AVOCATS, cabinet de Maître Vincent RIEU, Avocat associé (tél 04.67.04.07.40).

GREFFE DU TRIBUNAL JUDICIAIRE DE BEZIERS où le cahier des conditions de vente est déposé pour consultation (Réf. dossier : 25/00038).

Les enchères ne sont reçues que par ministère d'avocat inscrit au barreau de BEZIERS et moyennant consignation par chèque de banque ou caution bancaire entre les mains de l'avocat, du 10èmes de la mise à prix avec un minimum de 3.000 € et du montant des frais d'adjudication prévisibles.

DESCRIPTIF DES IMMEUBLES A VENDRE :

Les lots 3 et 4 ont été réunis (le règlement de copropriété et l'autorisation restent à vérifier).

Le logement se compose, au rez-de-chaussée, d'une entrée, d'un séjour, d'une cuisine, d'une cour privative où se trouve un barbecue et un abri bois et à l'étage une salle de bains.

Il n'existe pas de moyen de chauffage. Des travaux électriques sont en cours.

Il n'y a pas de syndic connu.

SCP PIJOT POMPIER MERCEY, Avocat à la Cour
Le Patio de Montimaran, 13, rue du Docteur Fléming - BEZIERS
(tél 04.67.62.98.43)
DORIA AVOCATS
23 bis, rue Maguelone, 34000 MONTPELLIER (tél 04.67.04.07.40)

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

UN TERRAIN situé à **VILLENEUVE LES BEZIERS, 24, rue Henri Saurel,** cadastré sections AW n° 381 pour 11 a et 07 ca et AW n° 382 pour 20 ca.

MISE A PRIX : 27.000 €
OUTRE FRAIS, CLAUSES ET CONDITIONS DU CAHIER DES CONDITIONS DE VENTE

Visite des lieux organisée par la SAS HMC LEGAL, commissaire de Justice à CARCASSONNE le **3 février 2026 à 10 heures**

ADJUDICATION LE MARDI 17 FEVRIER 2026
à 11 heures et suivantes au besoin
au Palais de Justice de BEZIERS, 93, avenue du Président Wilson

A la requête de :
Monsieur le Chef de Poste du SERVICE DES IMPOTS DES ENTREPRISES COEUR D'HERAULT LITTORAL, sis 8, place du 14 Juillet, 34120 PEZENAS, agissant poursuites et diligences de son représentant légal en exercice, domicilié ès-qualités à ladite trésorerie.

ayant pour avocat :
- SCP PIJOT POMPIER MERCEY, Avocat à la Cour, Le Patio de Montimaran, 13, rue du Docteur Fléming à BEZIERS (tél 04.67.62.98.43).
- SCP DORIA AVOCATS, Avocats à la Cour, 23 bis, rue Maguelone à MONTPELLIER (tél 04.67.04.07.40).

RENSEIGNEMENTS :

DORIA AVOCATS, cabinet de Maître Vincent RIEU, Avocat associé (tél 04.67.04.07.40).

GREFFE DU TRIBUNAL JUDICIAIRE DE BEZIERS où le cahier des conditions de vente est déposé pour consultation (Réf. dossier : 25/00064).

Les enchères ne sont reçues que par ministère d'avocat inscrit au barreau de BEZIERS et moyennant consignation par chèque de banque ou caution bancaire entre les mains de l'avocat, du 10èmes de la mise à prix avec un minimum de 3.000 € et du montant des frais d'adjudication prévisibles.

DESCRIPTIF DES IMMEUBLES A VENDRE :

La parcelle n'est pas délimitée par une clôture.

Il n'existe aucun véritable bâti, seuls se trouvent plusieurs enclos pour volatiles.

Le terrain est surélevé par rapport à la voierie.

Il n'existe pas de pente ou de cheminement aménagé pour permettre l'accès depuis la rue.

La parcelle AW No 382 est entièrement occupée par un local technique haute tension.

recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier de justice, à Maître Sophie DELATTE Notaire à GRENOBLE où domicile a été élu à cet effet. En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation de cet aménagement de régime matrimonial au tribunal judiciaire.

Pour insertion, le notaire.

10—23685

Notaires de France

Etude de Maîtres
C. PLA-CHEVALIER et H. JUZON
NOTAIRES ASSOCIES
à ANIANE (Hérault)
4, rue de la Confiserie

Suivant acte reçu par Maître Hugues JUZON, Notaire à ANIANE (34150) 4, rue de la Confiserie, CRPCEN 34011, le 30 décembre 2025, a été effectué un apport à communauté aménageant le régime matrimonial entre Monsieur Didier Alain Louis MARTINEAU, et Madame Françoise Guilaine Paulette VAREILHES, demeurant ensemble à SAINT-JEAN-DE-FOS (34150) 1, rue du Moulin. Monsieur est né à LE BLANC-MESNIL (93150) le 18 juillet 1959, Madame est née à MONTPELLIER (34000) le 13 juin 1959. Mariés à la mairie de SAINT-JEAN-DE-FOS (34150) le 3 avril 1982 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable. Tous deux de nationalité Française Aux termes dudit acte, Madame Françoise Guilaine Paulette VAREILHES épouse MARTINEAU a déclaré apporter à la communauté le bien propre sis à SAINT-JEAN-DE-FOS (34150) 1, rue du Moulin cadastré section B numéro 1994. Les oppositions des créanciers pouvant exister sur le bien apporté, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion, le notaire.

10—23651

DORIA AVOCATS

23 bis, rue Maguelone à MONTPELLIER
(tél 04.67.04.07.40)

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES
UN PAVILLON INDIVIDUEL DE TYPE F3 sis à **MONTPELLIER, 14, rue des Avant Monts**, formant le lot n° 7 du groupe d'habitation dénommé « LES AVANTS MONTS », avec jardin attenant, d'une superficie de 68,00 m² et 15,95 m² de surface annexe, cadastrée section MR n° 21 pour 2 a 56 ca.

Occupé par la propriétaire.

MISE A PRIX : 80.000 €
OUTRE FRAIS, CLAUSES ET CONDITIONS DU CAHIER DES CONDITIONS DE VENTE
Visite des lieux organisée par la SELARL LE FLOCH BAILLON BICHAT, Commissaires de Justice à MONTPELLIER le **29 janvier 2026 à 9 heures.**

ADJUDICATION LE LUNDI 16 FEVRIER 2026
à 14 heures et suivantes au besoin
au Palais de Justice de MONTPELLIER, place Pierre Flotte
salle N° 1 Auguste Comte

A la requête de :
Monsieur le Chef de Poste du SERVICE DES IMPOTS DES PARTICULIERS MOSSON, venant aux droits de Monsieur le Chef de Poste du SERVICE DES IMPOTS DES PARTICULIERS DE MONTPELLIER 1ère DIVISION domicilié ès- qualités en ses bureaux 40 rue de Louvois, La Paillade à 34181 MONTPELLIER CEDEX 4
ayant pour avocat DORIA AVOCATS, 23 bis, rue Maguelone, MONTPELLIER (tél 04.67.04.07.40).

RENSEIGNEMENTS

DORIA AVOCATS, cabinet de Maître Vincent RIEU, Avocat associé (tél 04.67.04.07.40).

GREFFE DU TRIBUNAL JUDICIAIRE DE MONTPELLIER où le cahier des conditions de vente est déposé pour consultation (Réf dossier : 23/00035).

Les enchères ne sont reçues que par ministère d'avocat inscrit au barreau de MONTPELLIER et moyennant consignation par chèque de banque ou caution bancaire entre les mains de l'avocat, du 10ème de la mise à prix avec un minimum de 3.000 € et du montant des frais d'adjudication prévisibles.

DESCRIPTIF DES IMMEUBLES A VENDRE :
L'entrée dans la propriété se fait par un portail manuel.
Elle est clôturée de murs surmontés d'un grillage et de végétation.
La cour située devant la maison est recouverte de pavés autobloquants.
La maison comprend une entrée, un séjour, deux chambres, une cuisine indépendante, un WC, une salle de bains et un garage.
Le chauffage est assuré par une climatisation réversible et le gaz pour l'eau chaude sanitaire.

DORIA AVOCATS

23 bis, rue Maguelone à MONTPELLIER
(tél 04.67.04.07.40)

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES
UNE PARCELLE DE TERRE sise à **GIGNAC, lieu-dit Source du Theron**, cadastrée section BS n° 74 pour 1 ha 61 a 68 ca.

Occupée par les propriétaires.

MISE A PRIX : 5.000 €
OUTRE FRAIS, CLAUSES ET CONDITIONS DU CAHIER DES CONDITIONS DE VENTE
Visite des lieux organisée par la SELARL LE FLOCH BAILLON BICHAT, Commissaires de Justice à MONTPELLIER le **2 février 2026 à 9 heures..**

ADJUDICATION LE LUNDI 16 FEVRIER 2026
à 14 heures et suivantes au besoin
au Palais de Justice de MONTPELLIER, place Pierre Flotte
salle N° 1 Auguste Comte

A la requête de :
Madame la Comptable du POLE DE RECOUVREMENT SPECIALISE DE L'HERAULT (PRS), domiciliée en ses bureaux situés 188 rue Euclide, Centre Administratif Apollo, 34953 MONTPELLIER CEDEX 2
ayant pour avocat DORIA AVOCATS 23 bis rue Maguelone MONTPELLIER (tél 04.67.04.07.40).

RENSEIGNEMENTS

DORIA AVOCATS, cabinet de Maître Vincent RIEU, Avocat associé (tél 04.67.04.07.40).

GREFFE DU TRIBUNAL JUDICIAIRE DE MONTPELLIER où le cahier des conditions de vente est déposé pour consultation (Réf dossier : 24/00056).

Les enchères ne sont reçues que par ministère d'avocat inscrit au barreau de MONTPELLIER et moyennant consignation par chèque de banque ou caution bancaire entre les mains de l'avocat, du 10ème de la mise à prix avec un minimum de 3.000 € et du montant des frais d'adjudication prévisibles.

DESCRIPTIF DES IMMEUBLES A VENDRE :
Il s'agit d'une parcelle cultivée sur laquelle il n'existe aucune forme de construction.
La mairie indique que le terrain est en zone inconstructible.
Il n'existe aucun bail.

CONSULTATION ACCÈS ILLIMITÉ
www.herault-tribune.com

4E ÉDITION - SAINT-THIBÉRY

DIMANCHE 18 JANVIER 2026

Fête de la Saint-Vincent

50 exposants !

Autour de la mairie de 9h30 à 17 h

- **Procession des confréries**
- **Messe et bénédiction de la cuvée spéciale**
- **Vignerons et caves, dégustations ***
- **Produits locaux, terroir et foodtrucks**
- **Ateliers créatifs**
- **Jeux antiques**
- **Artistes et musique de rue**
- **Expositions et animations**
- **Repas de la Saint-Vincent**

Pass dégustation 5€ (verre offert)

*L'abus d'alcool est dangereux pour la santé

SAINT-THIBÉRY

Programme sur www.ville-saint-thibery.fr / Infos : 04 67 77 80 57

Association Route des vignerons et des pêcheurs

CÔTES DU THONGUE MOSAÏQUE DE CARACTÈRES

FESTAVINO CAP D'AGDE MÉDITERRANÉE OFFICE DE TOURISME

SAINT-THIBÉRY

L'AGGLO HÉRAULT MÉDITERRANÉE

Sud de France l'occitanie

Occitanie